

LA FORGE

Organe central du Parti Communiste des Ouvriers de France

www.pcof.net

Mensuel n°652 - Juillet-Août 2023

Prochaine parution : Mardi 4 septembre 2023

2€



Le 29 juin, Marche blanche à Nanterre pour exiger « Justice pour Nahel ».

Halte à la guerre en Ukraine, cessez-le-feu maintenant, arrêt des livraisons d'armes p. 14

“Prolétaires de tous les pays unissez-vous !”

La révolte des banlieues s'inscrit dans la crise sociale qui secoue le système

Au moment d'écrire ces lignes, les quartiers populaires, les jeunes des cités, ... sont toujours en colère, en ébullition avec, face à eux, des milliers de policiers équipés pour mener la « guerre urbaine ». Les chiffres officiels parlent déjà d'un millier d'arrestations par jour ! C'est au cri de « justice pour Nahel », le jeune de 17 ans abattu par un policier, que jeunes et moins jeunes manifestent, brandissant des pancartes « la police tue », « stop aux violences et à l'impunité policières » ...

Ce journal consacre plusieurs articles à ces « cris de colère des quartiers populaires ». Les articles ne disent pas tout, sur la crise des banlieues populaires qui couve depuis des années, sur fond de pauvreté, précarité, discriminations, racisme, ghettoïsation, économies sur les budgets sociaux, fermeture d'écoles et de centres de santé... « On n'a que la violence pour se faire entendre » : ce constat d'un très grand nombre de jeunes provoque une grande inquiétude dans les hautes sphères de l'Etat et chez les possédants, qui veulent que « ça se calme au plus vite ». Ils criminalisent cette contestation pour essayer de l'isoler, mais la révolte des banlieues ne se laissera pas « isoler ». Les milliers de manifestants qui se sont mobilisés contre la dissolution des Soulèvements de la terre, en majorité des jeunes, sont allés soutenir les jeunes des quartiers.

La défense des libertés démocratiques occupe une place importante dans ce numéro. Il y a d'abord la signification de la dissolution des Soulèvements, du point de vue des intérêts des monopoles, notamment ceux de l'agrobusiness et de leur Etat. Mais il y a aussi les attaques du ministère de l'Intérieur, des préfets, de certaines municipalités... qui s'en prennent de plus en plus aux associations qui résistent à la politique répressive, qui soutiennent les victimes. C'est ce qu'explique l'article « Libertés publiques en danger : il faut s'organiser ! » Enfin, il y a la politique anti-immigrés et anti-réfugiés, qui se développe en France, en lien avec la politique de la Commission européenne, qui cherche à sous-traiter la remise en cause du droit d'asile aux régimes réactionnaires, comme celui de Tunisie.

La crise du système capitaliste est tellement manifeste aujourd'hui, que beaucoup cherchent à « faire le lien », entre le mouvement social autour du « non au 64 ans » et le soulèvement des banlieues, même si les acteurs de ces derniers n'en sont pas conscients. **Ce lien, c'est le combat contre le système capitaliste briseur de vies.**

Le numéro de juin titrait : « **La page de la lutte de classe n'est pas tournée** ». Ce numéro continue à l'illustrer à travers les correspondances sur les luttes menées dans les entreprises (comme en Haute-Garonne), à Pôle emploi... et revient sur « le renforcement du syndicalisme de lutte à l'ordre du jour », dans le contexte où l'intérêt pour la lutte syndicale a fortement grandi.

Nous intervenons régulièrement sur les questions de la « **militarisation** », notamment à travers les mobilisations contre le Service National Universel (SNU). Un pas important vient d'être franchi, avec l'implication de tous les syndicats de l'enseignement, des élèves et de la FCPE, qui disent ensemble ; « Nos élèves ont besoin d'école, pas de SNU ». La dénonciation des « 413 milliards pour les armées » se généralise, en lien, à la fois avec les économies sur les dépenses sociales et les sommes considérables englouties pour les armées, et la guerre en Ukraine. Notre position sur cette guerre réactionnaire, inter-impérialiste, se traduit aujourd'hui par un mot d'ordre : « **Halte à la guerre en Ukraine, cessez-le-feu maintenant, arrêt des livraisons d'armes** ». C'est sur cette base que nous participerons aux initiatives pour l'arrêt de la guerre.

Ce journal couvre deux mois : juillet et août. On peut affirmer sans risque de se tromper, que la lutte de classe ne connaîtra pas de « trêve ». Mais il faut aussi « recharger les batteries » et prendre du temps et du recul. Un conseil de lecture : le numéro 3 de notre revue « **Rupture** ». Ce numéro est consacré aux politiques du patronat et de l'Etat pour remettre en cause les conquêtes sociales et les grands mouvements ouvriers qui s'y sont opposés, depuis 1995.

La Forge vous donne rendez-vous en septembre ! ★

Parution du numéro 3 de la revue Rupture

Le numéro trois de notre revue *Rupture* vient de paraître. Il prolonge l'étude faite dans le numéro 2 en abordant, cette fois, les changements dans la superstructure du système. En annexe, deux articles importants viennent compléter l'étude du numéro 2. Il s'agit d'un article qui caractérise l'évolution du mode de production, à savoir le remplacement du travail vivant par le travail mort. L'autre article vient démontrer la place de plus en plus importante que prend aujourd'hui la maintenance dans le processus de production. Cet article est prolongé et illustré par une discussion avec un ouvrier de la maintenance ferroviaire.



La première partie de ce numéro 3 s'attache à analyser les politiques patronale et gouvernementale qui se sont succédé de 1983 à nos jours, politiques qui ont toutes visé à détricoter les acquis du mouvement ouvrier et à renforcer l'exploitation de la force de travail. Des lois Auroux de novembre 1982 à la réforme des retraites de janvier 2023, nous nous sommes attachés à mettre en lumière, dans leur succession et leur logique, les principales contre-réformes qui ont aggravé l'exploitation de la classe ouvrière et des masses travailleuses. Et, dans ce « travail », il est à noter que la social-démocratie n'a pas démérité !

Dans une seconde partie, nous rappelons, à travers l'analyse des grands mouvements ouvriers de 1995 à aujourd'hui, comment la classe ouvrière, entraînant avec elle les masses populaires, a résisté à ces attaques. Les puissants mouvements de grèves et les manifestations de masse ont eu chacun leurs caractéristiques propres, liées au contexte dans lequel ils se sont développés ; leur analyse montre qu'un mouvement nourrit le suivant, qu'à travers ces combats la classe ouvrière accumule une expérience de lutte précieuse. La crise du système s'aggrave, les affrontements entre le camp ouvrier et populaire, d'une part, et l'oligarchie et l'Etat à son service, d'autre part, se font plus violents ; ils font grandir la conscience que c'est à un système qu'on s'affronte.

Nous espérons que ce nouveau numéro contribuera à renforcer et élargir davantage cette conscience et encouragera les lecteurs à s'engager aux côtés de notre parti dans le combat pour rompre avec ce système et préparer l'avenir.

Plusieurs syndicalistes proches de notre parti ont été associés à certains articles de ce numéro 3. Nous les remercions ici de leur contribution qui vient enrichir la revue de leur expérience concrète.

Nous encourageons tous nos lecteurs à se procurer ce nouveau numéro et à en faire la plus large diffusion possible, en particulier dans le mouvement ouvrier.

C'est l'occasion également, pour ceux qui n'auraient pas encore le numéro 2, de commander les numéros 2 et 3 qui se complètent en abordant chacun les deux volets des mutations du système de production capitaliste, l'un s'attachant aux transformations dans la base économique, et plus particulièrement dans le mode de production, l'autre aux changements dans la superstructure et aux résistances auxquelles ils se heurtent.

Prix d'un numéro : 5 € (+ frais de port 4 €)

Prix des numéros 2 et 3 : 8 € (+ frais de port 6 €)

Pour toute commande : Sté En Avant, 15 cité Popincourt 75011 Paris

Abonnement à La Forge - Tarifs pour la France

Version électronique (pdf) : 26 € - Pli ouvert (version papier) : 28 €

Pli fermé : 35 € - Abonnement avec soutien : 40 €

Chèque à l'ordre de : **Société En Avant** - 15 cité Popincourt - 75011 Paris

Le cri de colère des quartiers populaires

Le sommaire de ce journal était « bouclé », quand Nahel a été assassiné par un policier et que les colères accumulées ont explosé dans les quartiers populaires. C'est donc une analyse à chaud et forcément partielle que nous faisons dans ce journal, sachant qu'il s'agit d'une **crise sociale de grande ampleur** qui s'est ouverte, qu'il faudra analyser en profondeur. Cette crise s'exprime ici, et dans les colonies françaises, où la situation est encore plus grave pour une majorité de la population.

Nous avons donné une première appréciation, à travers le communiqué que nous publions dans cette page. Nous continuerons à le faire, notamment à travers notre site.

L'assassinat du jeune Nahel, à peine âgé de 17 ans, par un policier à Nanterre, le matin du 27 juin, a provoqué une immense vague de colères qui a embrasé les quartiers populaires de toutes les villes. L'ampleur des émeutes ne s'explique pas d'abord par l'influence des réseaux sociaux, mais par toutes les colères accumulées, en premier lieu parmi les jeunes de l'âge de Nahel, victimes du harcèlement, des violences policières quotidiennes, souvent accompagnées de provocations racistes. Ils et elles se sont immédiatement identifiés avec Nahel. Les autorités policières et judiciaires annoncent qu'un tiers des centaines de personnes arrêtées depuis le 27 sont des mineurs, de « 13 à 17 ans ».

Ce crime vient s'ajouter à la longue liste des jeunes et des moins jeunes tués lors d'un contrôle policier, avec l'accusation du « refus d'obtempérer » assorti de la « légitime défense » invoquée systématiquement par les policiers incriminés, encouragés par la loi de février 2017 qui a fait exploser le nombre de personnes tuées lors de contrôles en « élargissant » la définition de la légitime défense pour les policiers. L'abrogation de cette loi est devenue aujourd'hui une exigence largement et clairement partagée.

Ce sont les syndicats de police et les



avocats « spécialisés dans la défense des policiers » qui assènent cette version, contre les victimes, leur affublant très souvent le qualificatif de « négativement connus des services de police », quand ils ne les chargent pas de fausses condamnations. Ce sont eux qui interviennent toujours en premier aux micros des médias. Pas seulement ceux de C8, mais pratiquement tous les médias, à tel point qu'ils s'arrogent, dans les faits, le titre de porte-parole officiels de la police et de la justice.

Mais cette fois ci, la scène a été filmée et a circulé, rendant impossible l'argument de la « légitime défense ». De nombreuses organisations, responsables politiques, associatifs, diverses personnalités y compris des sportifs connus, se sont immédiatement exprimés, pour rappeler qu'il s'agit d'un enfant, que le refus d'obtempérer n'était pas synonyme de permis de tuer...

Le soir même du 27, à Nanterre et dans d'autres quartiers, les jeunes sont sortis dans les cités, ont affronté les policiers, mis le feu et utilisé des « mortiers d'artifice ». Le lendemain, Macron a compris qu'il ne pourrait pas, cette fois encore, « faire confiance à la justice » et « saluer les forces de police ». Il a dit que ce qui s'était passé était « inexplicable et injustifiable ». Bien sûr que si, c'est « explicable » et pas seulement « inexcusable ».

Le policier a été mis en examen et écroué. Cela a mis des syndicats

de police en fureur : ils ont exigé la mise en liberté de leur « collègue », au nom de la présomption d'innocence. Deux syndicats ont fait un communiqué, le 30 juin, dans lequel ils disent notamment être prêts au combat contre les « nuisibles » et les « hordes sauvages » et indiquent : « *Demain nous serons en résistance et le gouvernement devra en prendre conscience* ». C'est plus que « mettre de l'huile sur le feu » : ce sont des propos de haine contre les jeunes, une menace et un chantage à l'adresse de l'exécutif.

La suite, c'est la marche blanche du 29 (voir le communiqué de Femmes Égalité), et la révolte qui gagne en ampleur et en affrontements ; incendies d'édifices, notamment des commissariats et des locaux de police municipale, de mairies, de magasins...

Le ton du gouvernement s'est immédiatement durci et ce sont des moyens de répression extraordinaires qui sont déployés : plus de 40 000 gendarmes et policiers, des unités du RAID, du GIGN, de la BRI, avec des blindés, des hélicoptères, des armes de guerre, sont déployés dans toutes les grandes villes. Des centaines d'arrestations journalières, suivies de gardes à vue et d'incarcérations ont lieu chaque jour. Les maires, principalement de droite, prononcent des couvre-feux et des préfets interdisent les rassemblements et manifestations. On n'est pas loin de l'état d'urgence que la droite et l'extrême droite réclament

(comme Sarkozy l'avait imposé lors des émeutes de 2005).

Gouvernement et médias focalisent sur les incendies pour effrayer, jouer sur les peurs... Le gouvernement fait mine de s'apitoyer sur les médiathèques qui ont brûlé, alors que ça fait des années que les politiques de destruction des services publics, d'abandon des quartiers populaires, de ghettoïsation sont à l'œuvre. Il criminalise les parents, alors que ceux-ci, souvent des mères seules, se battent pour faire vivre leur famille, essayer d'éviter de sombrer dans la misère. Il essaie de dresser les travailleurs et les habitants des quartiers contre les jeunes en arrêtant très tôt les transports en commun, renforçant encore l'isolement des quartiers.

Ces émeutes sont un immense cri de colère des jeunes et des moins jeunes des quartiers populaires qui n'en peuvent plus des violences et de l'impunité policières, du racisme, de la discrimination sociale qui les condamne à la misère, l'absence d'avenir. Elles sont aussi liées à la grande misère économique, sociale..., qui frappe ces quartiers depuis des années. Elles rappellent celles qui ont lieu aux USA, qui mêlent aussi la dénonciation des violences policières, le racisme et la très grande pauvreté des cités populaires.

Les « appels au calme » assortis d'une répression de grande ampleur viendront peut-être provisoirement à bout de ces explosions de colère, mais ils ne régleront rien et ne feront qu'augmenter le ressentiment des jeunes vis-à-vis d'une société qui les exclut.

Quelques semaines après le grand mouvement contre la réforme des retraites, ces émeutes montrent la profondeur de la crise de cette société et de ce système capitaliste qui protège, enrichit les monopoles, ... en surexploitant les travailleurs et en se désintéressant des milieux populaires, notamment les plus pauvres, les plus fragiles, les plus discriminés. ★

Communiqué

Non à la violence et l'impunité policières !

Une nouvelle fois, un jeune a été tué par un policier « pour refus d'obtempérer ».

Cela s'est passé à Nanterre, le 27 juin au matin et la scène a été filmée. Elle circule largement et invalide la version d'une mise en danger des policiers. En 2022, 13 personnes ont été tuées, pour les mêmes motifs : la « légitime défense » invoquée par les policiers. Comme le soulignent des chercheurs qui analysent ce phénomène qui explose, c'est notamment la loi de 2017 modifiant l'usage de leur arme par les forces de l'ordre qui est en cause.

Le « refus d'obtempérer » ne donne pas le permis de tuer, comme l'ont affirmé fort justement plusieurs responsables politiques et d'organisations démocratiques.

Le préfet de police de Paris dit attendre les résultats de l'enquête et se refuse à condamner l'acte du policier.

Depuis des mois, les violences policières se multiplient, notamment vis-à-vis de jeunes des quartiers. Comme le dénoncent des habitants de Nanterre, cela fait plus d'une semaine que les contrôles policiers et les provocations se multiplient. Cela explique la colère des habitants et des jeunes des quartiers populaires qui se sont déjà spontanément mobilisés.

Nous partageons cette colère et appelons camarades et amis de Nanterre à participer aux rassemblements, manifestations de dénonciation de la violence policière contre les jeunes et de solidarité avec les victimes et leurs familles. ★

Paris, 27 juin 2023

Parti Communiste des Ouvriers de France



Extraits du communiqué de Femmes Egalité

Justice pour Nahel ! La place que la société réserve aux jeunes ne doit pas être dans un cercueil

Nous étions à la « Marche pour Nahel », le 29 juin à Nanterre.

Nous étions plusieurs milliers, beaucoup de jeunes, beaucoup de mamans, des familles entières, des habitant.es des quartiers, des militant.es associatifs, antiracistes, des étudiant.es et des militant.es de gauche, des élue.es.

Marche compacte et combative pour exiger toutes et tous ensemble « Justice pour Nahel », pour dénoncer « Police



partout, justice nulle part », pour prévenir une fois de plus « Pas de justice, pas de paix ».

A la fin de la Marche, nous avons assisté à ce moment chargé d'émotion où la mère de Nahel s'est levée sur le toit d'une camionnette, un fumigène rouge à la main en hommage à son fils, Nahel. Une salve d'applaudissements a éclaté et elle était fière de son fils ! Avec détermination, debout, elle a exigé « Justice » pour son fils.

A travers elle, nous saluons toutes ces « mères courage », comme elle, souvent seules, qui se battent au quotidien pour assurer à leurs enfants un avenir meilleur, un avenir tout court. ★

Paris, le 1^{er} juillet 2023

Le texte intégral est sur le site : www.femmes-egalite.org et sur facebook @organisation.femmes.egalite



Extraits de la position de l'Union des Jeunes Révolutionnaires (UJR)

Justice pour Nahel ! Justice pour Al Houssein ! Pas de justice pas de paix

Mercredi 27 juin, un policier a tiré sur Nahel, jeune de Nanterre de 17 ans, sous prétexte d'un refus d'obtempérer et de menaces sur la sécurité des policiers. Nahel est mort sur le coup.

La colère des jeunes de Nanterre, spécialement des jeunes des quartiers populaires, n'est pas seulement due à ce crime. Depuis des semaines des contrôles au faciès et des provocations de la part de la police se multiplient autour de la zone où Nahel a été assassiné, avec des contrôles à la sortie du RER, ou dans le parc à côté de la gare, lieu où les jeunes se réunissent souvent.

Justice pour Al Houssein !

Le 14 juin vers 4 h du matin, près d'Angoulême, Al Houssein Camara, jeune guinéen de 19 ans, était assassiné par la BAC pour soi-disant "refus d'obtempérer" dans un contexte flou, où, selon des témoins, il n'y avait pas de gyrophare. Quels que soient les faits, on ne tue pas pour un refus d'obtempérer. Al Houssein allait embaucher à la base Intermarché de Rouillet St-Estèphe où

beaucoup de jeunes précaires travaillent comme préparateurs de commandes. Al Houssein était arrivé à Angoulême comme mineur non accompagné il y a 4 ans. Il avait passé son permis dernièrement et venait d'acheter sa voiture. (...) Lors du rassemblement en soutien aux Soulèvements de la terre, ce mercredi 28, Al Houssein et Nahel ont été nommés aux côtés des victimes de la police dans les quartiers populaires et de la répression dans les manifestations. () Le même état policier qui a tué Zyed, Bouna et Adama, mutilé la main de Maxime à Notre-Dame-des-Landes, mis à genoux les lycéens à Mantes-la-Jolie, tué Zineb Redouane à Marseille, blessé de nombreux gilets jaunes et des manifestants à Sainte-Soline... La liste est longue. Notre colère est immense. Ce même système a tué Nahel et Al Houssein. Violences policières, racisme, répression et guerres impérialistes font partie du même système, le système capitaliste impérialiste. Nous continuerons de crier :

De ce système-là on n'en veut pas, on le combat !

Pas de justice, pas de paix sociale !

Police partout, justice nulle part, Stop à l'impunité de la police !

Justice pour Al Houssein ! Justice pour Nahel ! Justice pour toutes les victimes des crimes et violences de la police !

L'Etat policier ne fera pas taire nos colères et nos luttes ! ★

L'intégralité du communiqué est disponible sur la page facebook [Union_des_jeunes_revolutionnaires_UJR_France](https://www.facebook.com/Union_des_jeunes_revolutionnaires_UJR_France)

« Au moins 10 milliards d'économies » sur les dépenses sociales !

Après le « quoi qu'il en coûte » des années covid, le gouvernement veut ramener le déficit public de 4,9 % en 2023 à 2,7 % du PIB en 2027. La Cour des Comptes a chiffré les économies nécessaires à une douzaine de milliards par an. Il n'est naturellement pas question de toucher à certains postes. Des centaines de milliards vont continuer à être déversés pour la course aux armements et la préparation de la guerre (413 milliards pour la loi de programmation militaire). Les exonérations sociales et fiscales dont bénéficient les entreprises vont se poursuivre, tout comme les crédits d'impôts et « aides » en tout genre dont se gavent des monopoles des « secteurs clés de notre économie », notamment ceux engagés dans la reconversion « écologique » (un capitalisme vert qui, comme le montre la voiture électrique, n'a absolument rien d'écologique !).

C'est donc sur les dépenses sociales que vont se faire les économies budgétaires. Le 19 juin, B. Le Maire et G. Attal ont annoncé qu'ils avaient déjà identifié « au moins 10 milliards d'économies » possibles. Leurs cibles principales : les dépenses de santé, les politiques du logement et de l'emploi.

Ciblant la progression du nombre d'arrêts maladie, ils veulent « lutter contre ces dérives » (1). Dans le collimateur également, les « frais de santé » et « en particulier les dépenses de médicaments ». La « meilleure répartition des charges » qu'ils prônent revient à accélérer la diminution des prises en charge par la Sécurité sociale et entraînera une nouvelle explosion des tarifs des mutuelles.

Le Gouvernement veut également s'attaquer aux dépenses de logement. Les aides personnelles au logement ont déjà été durement rognées et le financement du parc social progressivement asséché. Parallèlement, les gouvernements successifs avaient mis l'accent sur l'offre privée. Le prêt à taux zéro était censé favoriser l'accession à la propriété pour les ménages aux revenus modestes et le « dispositif Pinel » exonérait d'impôt les particuliers qui investissaient dans l'immobilier en s'engageant à louer leurs logements à des personnes à faibles revenus, à des loyers abordables. Ce sont aujourd'hui, y compris ces dispositifs, qui sont remis en cause. Cela, au moment même où la loi Kasbarian-Bergé vise à faciliter les expulsions des « squatters » et des personnes en impayés de loyers.

Outre la fin du « bouclier énergétique » et celle des chèques « exceptionnels », le Gouvernement veut aussi limiter les dépenses d'accompagnement à l'emploi. Aux réformes de l'assurance chômage, viennent à présent s'ajouter le remplacement de Pôle Emploi par France Travail et la réforme du RSA, à partir du principe que ceux qui ne trouvent pas de travail aujourd'hui sont ceux qui ne veulent pas travailler !

Macron et ses ministres veulent ainsi mettre brutalement fin aux mesures concédées pour atténuer les effets sur la population de la crise sanitaire et de l'inflation. Les « aides » publiques se recentrent au service quasi exclusif des grandes entreprises et de leurs actionnaires. Cette déclaration de guerre contre les travailleurs et les pauvres ne peut que faire grandir la colère et la détestation du « président des riches, des patrons et des marchands de canons ! » ★

(1) Ce nombre ne peut qu'augmenter au vu de la détérioration des conditions de travail, de l'intensification de l'exploitation aux dépens de la santé physique et psychologique des salarié.e.s, et des nuisances environnementales.

La fin du « quoi qu'il en coûte » ? Pas pour les monopoles !

En 2018, G. Darmanin, alors ministre de l'Action et des comptes publics, avait évoqué le chiffre de 140 milliards d'euros annuels versés aux entreprises par l'Etat. C'était avant la crise sanitaire. En 2020, 15 milliards d'euros d'argent public ont été débloqués pour l'aéronautique, dont 8 milliards pour Airbus et les industriels du secteur. Le plan France Relance, annoncé depuis, prévoit 100 milliards d'euros pour « construire la France de demain ». Issue d'une coopération Stellantis, TotalEnergies et Mercedes, la Compagnie de cellules automobiles (ACC), méga-usine de batteries inaugurée fin mai dans les Hauts-de-France, a reçu 1,2 milliard d'aide publique de Paris et de Berlin. Quelques jours plus tard, le gouvernement français a annoncé le versement de 2,9 milliards d'euros de subventions publiques pour STMicroelectronics et GlobalFoundries, fabricants de semi-conducteurs à Crolles (38).

Des réunions autour de notre journal, pour comprendre... et agir !

Les 6 premiers mois de l'année ont été marqués par un mouvement social aux caractéristiques exceptionnelles, avec des appels d'une intersyndicale qui a tenu jusqu'au 6 juin, un mot d'ordre unificateur (le « Non aux 64 ans »), des manifestations énormes, jusque dans les plus petites villes et des participants de tous âges, dont des jeunes qui se sont investis en nombre. Au fil des mois, de nombreuses questions sont venues : pourquoi le gouvernement voulait-il faire passer coûte que coûte cette réforme ? Pourquoi le blocage du pays n'a-t-il pas été possible ? Qu'est ce qui a « manqué » ?...

Avec ses « unes » qui ont souvent eu valeur d'affiches, avec ses articles d'analyse et d'orientation, ses comptes-rendus concrets du travail effectué par nos camarades, tant sur le plan syndical que politique, notre journal *La Forge* a été très présent dans le mouvement, de même que les tracts (pratiquement pour chaque journée) et les autocollants. Partout, *La Forge* a été diffusée à une échelle beaucoup plus importante et, dans la

plupart des villes où nous avons une organisation, **des réunions ont été organisées avec des lecteurs.**

Ce qui en ressort avant tout, c'est l'importance des échanges. La lutte de classe, les combats syndicaux et politiques, ne sont pas simples : on y voit plus clair quand on s'explique les choses à partir des expériences des uns et des autres !

Certains articles du journal ont joué un rôle important comme base et cadre des discussions. C'est, par exemple, le cas des articles publiés dans notre édition de mai sur « l'importance et les limites de l'intersyndicale » et sur « la position de la Cfdt dans le mouvement ». C'était un aspect « nouveau » par rapport à des mouvements antérieurs : il était important de bien comprendre ce que cette position de la Cfdt reflète de la colère et de la pression de sa base de ce syndicat, et de voir ce que l'intersyndicale – avec ses limites –, a permis. L'article sur les difficultés à étendre les grèves a également beaucoup servi.

Beaucoup de discussions ont porté sur tout ce que ce mouvement a

fait avancer, notamment la prise de conscience plus large de ce que sont la « démocratie » et les institutions parlementaires bourgeoises aux ressources insoupçonnées, lorsqu'il s'agit de trouver un article pour faire passer une loi massivement rejetée par les travailleurs et une grande partie de la population. Il a montré une fois de plus l'importance de la classe ouvrière, mais aussi l'aspiration à l'unité de tous les travailleurs pour construire le rapport de force.

Beaucoup de discussions ont également porté sur comment notre parti a travaillé dans cette situation : dans le prolongement du refus d'être exploités et surexploités « jusqu'au tombeau », nous avons nommé ce « capitalisme broyeur de vies » et ajouté, dans un premier temps : « 64, c'est NON », puis, dans un deuxième temps : « ce système, on n'en veut pas, on le combat ! ». Ces mots d'ordre ont été appréciés et les autocollants qui les reproduisent ont été largement diffusés et arborés dans les manifestations. Les participants aux réunions sont souvent repartis

avec un paquet en poche !

Dans le cours des réunions, ce qui frappait, c'est le peu de référence aux forces politiques qui se sont activées à l'Assemblée nationale. Les diverses péripéties parlementaires pour s'opposer à la loi, puis tenter de la retoquer ont été suivies, mais ne sont jamais apparues comme principales. Le vote et la promulgation de la loi n'apparaissent pas comme une défaite : lorsque nous avons affirmé que la page n'est par tournée et qu'elle s'enrichit des combats et des résistances qui se poursuivent sur de nombreux fronts, la préoccupation principale dans les discussions a surtout été de voir comment capitaliser la force collective qui s'est manifestée dans le mouvement contre la réforme des retraites.

Ce qui est clair également, c'est que la conscience de s'en prendre au système capitaliste-impérialiste grandit. Pour certains, cela se traduit par un engagement renforcé à y travailler aux côtés de notre parti. De nouveaux camarades nous ont rejoints. Continuons dans ce sens ! ★

Dissolution des Soulèvements de la Terre

On ne dissout pas un soulèvement !

Le 21 juin dernier le gouvernement annonçait la dissolution du mouvement *Les Soulèvements de la Terre* (SLT).

Mardi 20 juin, 7 personnes ont été arrêtées par la sous-direction anti-terroriste dans l'enquête sur l'action menée en décembre 2022 contre la cimenterie Lafarge des Bouches-du-Rhône. Cette opération policière intervient deux semaines après une première vague d'interpellations où une quinzaine de personnes avaient alors été placées en garde à vue à travers toute la France.

Le 28, 8 autres militants étaient convoqués par la police, accusés d'avoir organisé une manifestation interdite, le 25 mars dernier, contre les méga-bassines ; sur les 8 militants convoqués, 6 sont en garde à vue.

Le soir du 21, jour de l'annonce de la dissolution, comme le soir du 28, plusieurs milliers de personnes se sont rassemblées dans plus de 150 villes du pays pour dénoncer cette dissolution et la répression à l'encontre des militants écologistes. Cette dissolution a été décidée au nom d'une disposition introduite par la loi du 24 août 2021, dite loi Séparatisme, qui prévoit qu'une association ou un groupement de fait peuvent être dissous en conseil des ministres s'ils « provoquent à des manifestations armées ou à des agissements violents

à l'encontre des personnes ou des biens ».

Les SLT sont un réseau né en janvier 2021 à Notre-Dame-des-Landes qui coordonne une centaine d'associations, d'ONG, de syndicats, de fermes, et de collectifs locaux ; plus de 100 000 personnes s'en revendiquent ; ce réseau est soutenu par de très nombreuses personnalités, dont plusieurs scientifiques, chercheurs et écrivains de renom.

Leur « programme » : la lutte contre l'accaparement des terres agricoles, de l'eau par l'agrobusiness, l'artificialisation des sols ou les grands travaux inutiles et coûteux. C'est ainsi qu'ils étaient partie prenante des dernières mobilisations contre l'auto-route Castres-Toulouse et contre le projet de tunnel Lyon-Turin. Mais c'est surtout pour avoir su fédérer des milliers de participants à la manifestation contre les méga-bassines à Sainte-Soline qu'ils sont entrés dans l'œil du cyclone.

Surveillés depuis plusieurs mois par les renseignements généraux, ceux-ci indiquaient dans leur rapport : « *Les Soulèvements de la Terre, par leur inventivité, leur niveau d'organisation, leur force d'influence, leur capacité à mobiliser et à donner un retentissement national et médiatique aux luttes locales auxquelles ils participent, apparaissent*

aujourd'hui comme un acteur majeur de la contestation écologiste radicale. »

Toujours dans le rapport des RG : « *Les SLT sont ainsi parvenus à séduire largement et à rassembler, sur des mêmes actions, des individus aux profils et aux méthodes très éloignées, en procédant à l'articulation de pratiques militantes, pour qu'elles soient complémentaires.* ». Les policiers reconnaissent même leur « ingéniosité », leur « intelligence » et « la communication parfaitement maîtrisée » qui leur a permis de devenir « un acteur majeur de la contestation écologique radicale » et s'attacher la sympathie d'intellectuels, d'associations et syndicats pour créer un véritable mouvement. De quoi effectivement inquiéter le gouvernement !

C'est à la suite de la très brutale répression de la manifestation contre les méga-bassines où des participants ont été très grièvement blessés, que Darmanin, pour tenter de dévoyer les critiques sur sa gestion de la manifestation, a commencé à travailler à cette dissolution,



Paris, rassemblement place de la République le 28 juin.

qualifiant les militants écologistes d'« éco-terroristes ». A la suite de ces attaques, la climatologue Valérie Masson-Delmotte pose très justement cette question : « *La contestation de certains projets est perçue comme une menace à l'ordre public. Quelle est la menace la plus grave ? La poursuite de tendances non soutenables ? L'aggravation des impacts du changement climatique qui touche de plein fouet les plus fragiles ? Ou bien est-ce cette contestation qui dérange, face à l'inertie, face à l'inadéquation des réponses institutionnelles et politiques ?* ».

La dissolution des SLT est une revendication de la FNSEA depuis plusieurs mois. Si le gouvernement y a répondu c'est parce qu'il est au service des intérêts des monopoles de l'agrobusiness. C'est précisément contre ces intérêts et pour défendre ceux de la grande majorité de la population que ces soulèvements existent ! ★

Libertés publiques en danger : il faut s'organiser !

Le premier quinquennat Macron s'est illustré par une multiplication de lois sécuritaires attentatoires aux libertés publiques et individuelles. La première, la loi sur la sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme (loi SILT) promulguée le 30 octobre 2017 dotait l'Etat de nouveaux instruments de lutte contre le terrorisme afin de pouvoir mettre fin au régime dérogatoire de l'état d'urgence instauré au lendemain des attentats de novembre 2015. Elle intégrait ainsi dans le droit commun des dispositions jusque-là réservées à l'état d'urgence : possibilité d'instaurer des périmètres de protection, de fermer administrativement des lieux de culte, d'instaurer des mesures de surveillance à l'encontre de toute personne pouvant constituer une menace grave pour la sécurité et l'ordre public et de restreindre ses déplacements, de l'interdire de manifestation... Loi complétée par celle de 2021 visant à renforcer les moyens de contrôle et de surveillance des communications et connexions numériques. A cela, il faut ajouter les lois dites sécuritaires : loi anticasseurs de 2019 en réponse au mouvement des Gilets Jaunes, loi Sécurité globale de

2021 qui introduit le « contrat d'engagement républicain » pour les associations, ainsi que les décrets de décembre 2020 permettant le fichage des opinions politiques.

C'est cet arsenal juridique méthodiquement conçu que le gouvernement Macron-Borne est en train de dégainer pour tenter de museler la contestation sociale qui ne cesse de monter depuis le passage en force de la réforme des retraites. Bien qu'il prétende que « la page est tournée », force est de constater que l'état d'esprit est à lutte et à la résistance face aux attaques tous azimuts annoncées quasi quotidiennement. Une contestation marquée par un haut niveau de combativité et à laquelle le gouvernement répond avec un esprit de « revanche » et de provocation.

- Ce sont les arrestations et poursuites contre des militants syndicalistes qui ont participé à des actions taxées d'illégales, souvent des mois après les faits.

- C'est l'acharnement policier et judiciaire contre les militants écologistes radicaux, avec la dissolution des Soulèvements de la Terre, et les menaces qui pèsent sur plusieurs organisations qui ont relayé les appels des SdT, comme Attac

ou la Confédération paysanne. En novembre 2022 déjà, lors de la session de la Chambre régionale d'agriculture, la fédération régionale de la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs des Pays de la Loire avaient demandé l'exclusion de la Confédération paysanne des instances décisionnelles et exigé sa dissolution, sous prétexte qu'elle serait un « syndicat ultra minoritaire ». Dénonçant son engagement dans la lutte contre les mégabassines, le projet autoroutier A84 ou le tunnel Lyon-Turin, la FNSEA revient à la charge.

- C'est la politique de criminalisation des organisations démocratiques – y compris la LDH – et la tentative d'étouffer leur activité, en coupant leur financement ou en les menaçant de devoir rembourser les subventions déjà perçues ; en leur supprimant, avec effet rétroactif, l'agrément qui leur permet de se porter partie civile dans des procès, comme c'est le cas d'Anticor, qui traque et dénonce les affaires de corruption, notamment dans la sphère de l'Etat. Il y a un an déjà, cette association avait vu son agrément renouvelé in extremis, campagne présidentielle oblige. Elle paie notamment sa mise en cause du ministre de la justice Dupond-Moretti

« pour prise illégale d'intérêts ».

La multiplication des attaques, sur différents fronts en même temps, vise à faire peur et à isoler les organisations en brisant le réseau de partenariats dans lequel elles agissent. Car être en lien ou soutenir une association dissoute, par exemple, revient à se mettre soi-même en danger. Et quand la mesure de dissolution ou de rétorsion vous tombe dessus, avec toutes les conséquences humaines, judiciaires et financières, la solidarité entre associations partageant les mêmes valeurs se révèle vitale. Il y a un an, le 15 avril 2022, se sont tenues les Assises pour les libertés publiques à l'initiative d'une tribune de plus de 200 personnalités, venant du monde de la culture, *chercheur.es* en sciences sociales, responsables associatifs, organisations syndicales. Face aux attaques multiformes qui tombent en cascade, l'idée d'une « Coalition pour les libertés publiques » regroupant syndicats, partis, structures associatives, de défense des droits, collectifs de résistance dans les quartiers, collectifs écologistes, avocat-es, magistrat-es, *chercheur.es* en sciences sociales, etc. fait son chemin et commence à s'organiser. ★

Non à une nouvelle ligne Lyon-Turin

On se bat contre les monopoles du BTP, pas contre le train !

En 2022, 1 465 000 poids lourds ont franchi les frontières transalpines par les tunnels des Alpes (Mont-Blanc et Fréjus).

La disproportion entre la route et le rail est énorme : 10 fois plus de marchandises transitent par camions plutôt que par le train. Ces camions engorgent et polluent les vallées de Chamonix et de la Maurienne. C'est à partir de ce constat qu'est venu le projet d'une nouvelle liaison ferroviaire à grande vitesse entre Lyon et Turin appelée TAV (Treno Alta Velocità) côté italien. Laurent Wauquiez, président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en est un ardent défenseur : « *Le Lyon-Turin est indispensable pour l'avenir de nos territoires alpins. Ce projet permettrait de réduire de moitié les camions dans nos vallées. Je ne comprends pas les extrémistes qui se disent écologistes et qui s'opposent à un projet qui favorise l'environnement.* »

Nous avons demandé à **Daniel Ibanez**, un des acteurs savoyards de l'opposition au Lyon Turin, ce qu'il pense de cette pseudo évidence sur le caractère indispensable et écologique du Lyon-Turin :

« *En politique, il y a le verbe dire et le*

verbe faire. On peut affirmer qu'il faut sortir les camions de la route en utilisant le ferroviaire, mais dans les faits, le nombre de trains entre la France et l'Italie a été divisé par 5 depuis 1998. On peut parler d'urgence climatique, pour la qualité de l'air... mais ce projet lancé dans les années 1990 ne verra, au plus tôt, le jour qu'en 2040 (1), alors que les 2/3 du trafic routier qui passe actuellement par le Fréjus et le Mont-Blanc peut être absorbé sans délai par les infrastructures ferrées existantes. »

La Forge : Le Telt (Tunnel Euralpin Lyon-Turin), fait donc partie de ces grands projets inutiles et imposés, coûteux et dévastateurs pour l'environnement.

Daniel Ibanez : « *Ses promoteurs sont les mêmes que ceux qui voulaient Notre-Dame-des-Landes. La montagne impose des contraintes techniques, mais elles peuvent être résolues avec les infrastructures existantes, sans qu'il soit nécessaire d'en construire de nouvelles. Le coût de ce projet est faramineux : évalué à ce jour à 30 milliards d'euros, alors que les services publics de la Santé, de l'Education sont en décrépitude ! Ces milliards d'argent public iront dans les*

caisses de quelques monopoles du BTP avec en pool position Eiffage et Vinci (2). Comment ceux qui ont réussi à détruire partout le fret ferroviaire, y compris là où il n'y a pas de problèmes techniques particuliers, pourraient-ils nous faire croire qu'ils veulent le développer entre Lyon et Turin ? »

La Forge : La manifestation prévue en Maurienne le 17 juin a été interdite.

Daniel Ibanez : « *La répression de l'opposition au Lyon-Turin est ancienne. Le 3 décembre 2012, à Lyon, au moment du sommet franco-italien Hollande-Monti, 10 bus italiens ont été arrêtés à la frontière. La manifestation lyonnaise a été nassée. Quelques jours avant, la structure où devait se tenir des forums organisés par les opposants avaient subitement été fermée administrativement. Au moment de l'enquête publique, la police passait devant les mairies pour prendre en photos les plaques d'immatriculation de ceux qui venaient formuler des observations... »*

La Forge : La lutte continue.

Daniel Ibanez : « *On ne se bat pas contre un projet ferroviaire, mais contre un projet du BTP, inutile,*

extrêmement coûteux, pollueur et destructeur du réseau d'eau dans la montagne, à l'heure où cette ressource est si précieuse. Un projet qui détruit aussi 1500 hectares de terres agricoles, ce qui obligerait à aller chercher plus loin les marchandises qui devraient être produites localement. Nous sommes pour l'utilisation des infrastructures existantes qui doivent être entretenues et développées, dans le cadre du service public du transports de voyageurs et du fret. On va continuer. Dans l'immédiat, nous allons nous retrouver au Festival Alta felicità organisé les 29, 30 et 31 juillet à Venaus, près de Turin. "Ora et sempre : NO TAV !", "Encore et toujours : Non à une nouvelle ligne Lyon-Turin !" ». ★

1- 30 ans après le début du projet, moins de 10 % du tunnel est creusé. 2- Cf « *La montagne se soulève contre le Lyon-Turin* » – pcof.net : Eiffage Génie Civil est associé à Spie Batignolles, Ghella et Cogedis. Le consortium piloté par Vinci Construction Grands Projets inclut Dodin Campenon-Bernard, Vinci construction France TP Lyon et WeBuild.

Projet de loi immigration**Nouvelles attaques contre les droits fondamentaux des migrants**

Le projet de loi du gouvernement pour « contrôler l'immigration et améliorer l'intégration » a été déposé au Sénat en février 2023. Ce texte, annoncé et reporté à plusieurs reprises, devrait être finalisé avant l'été pour un examen à l'automne. « *Gérald Darmanin a un mandat clair pour mener les consultations et pour construire une majorité* », précise le gouvernement. L'exercice est périlleux tant les débats sur la question sont enflammés et inflammables.

LR, qui avait déjà rajouté des conditions plus difficiles à la proposition présentée au Sénat en début d'année, a encore durci ses positions, se calant pratiquement sur celles de l'extrême droite, ses propositions nécessitant même une modification de la constitution.

Avec son « *chacun doit faire un pas* » adressé à LR, en vue d'un compromis, Darmanin s'était encore rapproché d'un durcissement. Cependant, sur ce texte, les points de vue divergent non seulement entre les courants de la droite, où certains s'effrayent de la proximité de LR avec les thèses du Rassemblement National, mais aussi

au sein de Renaissance, qui craint de perdre une partie de sa majorité. Aussi, le gouvernement ne veut pas prendre le risque de ne pas obtenir de majorité sur le projet. Le projet de loi sera en tout cas un condensé de mesures répressives sur lesquelles droite, extrême droite et gouvernement vont s'accorder. Darmanin a listé un certain nombre de points de convergence avec LR : entre autres, l'instauration de quotas pour l'immigration de travail, la restriction de l'aide médicale d'État (AME), le conditionnement des prestations sociales à la durée de résidence.

La loi actera un recul des droits fondamentaux des migrants. Les pratiques arbitraires de certaines préfectures seront légitimées et inscrites dans la loi, les OQTF accélérées en foulant les droits des migrants. L'accès aux soins, les droits sociaux en général sont attaqués. Le regroupement familial est durci, l'expulsion et l'enfermement en CRA étendus. La dématérialisation des procédures rend l'accès aux papiers presque impossible, au minimum problématique, fabriquant des « sans-papiers » des migrants pourtant « légaux ».

Face à cette avalanche de mesures répressives, un large mouvement de protestation se constitue. L'appel de l'UCIJ (Uni.e.s contre l'Immigration Jetable) a réuni des dizaines de signatures d'associations, collectifs, syndicats et partis politiques, déterminés à ne rien céder sur les droits des migrants. Des manifestations se sont déroulées dans plusieurs villes, les 17, 20 et 24 juin contre la loi Darmanin. En région parisienne, la manifestation a traversé Alfortville pour exiger également la régularisation des travailleur.euses sans papiers. De nombreux collectifs de sans-papiers y participaient, ainsi que RESF (Réseau Education Sans Frontières), Droits Devant!!, Femmes Egalité, la Ligue des Droits de l'Homme, le syndicat Solidaires et des organisations politiques (PCF, LO, Ensemble, LFI et notre parti). Rejoignant le piquet de grève de Chronopost, luttant depuis 2 ans pour leur régularisation, le cortège a fait une halte devant le lycée Maximilien Perret où un jeune a témoigné pour dénoncer les OQTF dont sont victimes des jeunes étudiants. En France depuis dix ans, étudiant en alternance dans ce lycée,

le renouvellement de son titre de résident lui a été refusé. La manifestation s'est terminée devant le piquet de grève des travailleurs intérimaires de Chronopost. Le porte-parole des grévistes et militant syndicaliste Solidaires, Aboubacar Dembelé, est intervenu pour dénoncer les politiques migratoires criminelles des Etats européens responsables de milliers de morts dans les nombreux naufrages en Méditerranée. Il a aussi dénoncé le caractère « voyou » de la direction Chronopost qui se décharge sur les entreprises sous-traitantes avec la complicité de l'Etat actionnaire. Il a également évoqué leurs conditions de travail particulièrement difficiles et usantes : travail de nuit, déchargement de camions toute la nuit en toute saison, charges parfois très lourdes, pression constante des chefs pour accélérer le déchargement et minimiser les temps de livraison aux clients... Il a rappelé leur engagement aux côtés de tous les travailleurs dans le mouvement contre la réforme des retraites et pour l'augmentation des salaires. ★

L'extrême droite : de Zemmour aux groupes fascistes violents

Les groupes d'extrême droite existent depuis longtemps. Mais avec Zemmour, qui se réclame ouvertement de Pétain, c'est la résurgence d'une extrême droite qui se dit « républicaine » et qui propage impunément ses thèses réactionnaires, complottistes, notamment sur le « grand remplacement ». Pour son meeting de campagne lors des présidentielles de 2022 à Villepinte, le service d'ordre est assuré par les groupes locaux de l'extrême droite radicale et violente issus de Génération Identitaire, les mêmes qui ont assuré sa campagne d'affiches. Macron et son ministre de l'intérieur Darmanin participent de leur côté à la fascisation des institutions avec la promulgation de deux lois : celle du 25 mai 2021, loi de Sécurité Globale qui veut pérenniser l'Etat d'exception anti-terroriste, limitant les libertés dans l'espace public et assurant l'impunité des violences policières qui ciblent les jeunes et les manifestations sociales. Et celle du 24 août 2021, loi dite contre le séparatisme et l'islamisme radical qui stigmatise les musulmans, désigne les « islamo-gauchistes » comme ennemis de l'intérieur, et cible les démocrates et les antifascistes, les soutiens des migrants jusqu'à la LDH. Ces lois font suite à la manifestation à caractère factieux des syndicats de police du 19 mai 2021 devant l'Assemblée Nationale ainsi que l'appel, dans une tribune du

21 avril 2021, date anniversaire du putsch d'Alger, de 20 généraux de cette mouvance d'extrême droite « républicaine » appelant à la sédition. Ces lois sont un feu vert pour la résurgence, voire la reconstitution, sous divers noms, des groupes locaux issus de « Génération Identitaire ». Ils ont ainsi pu multiplier les opérations commando contre les migrants de « la jungle de Calais » et aux frontières, contre des mosquées, contre des lieux LGBT. Plus récemment, au moment du grand mouvement contre la réforme des retraites, face à une mobilisation de la jeunesse après le 49.3, les attaques se sont multipliées contre les colleurs d'affiche, les occupations d'universités, dans les actions pour interdire un centre d'accueil de demandeurs d'asile, comme à Saint-Brévin-les-Pins. Ces groupes d'extrême droite se réclamant du GUD ont pu avoir l'autorisation, le 6 mai dernier, de parader cagoulés en plein Paris et à Annecy.

La politique de Macron et de son ministre de l'intérieur Darmanin, en mettant sur le même plan fascistes et antifascistes, dissout des groupes radicaux d'« ultradroite » pour mieux pouvoir dissoudre des mouvements progressistes qualifiés « d'ultra-gauche ». Contre ceux qui disent que cela ne sert à rien, nous soutenons l'exigence politique de dissolution des groupes et milices néofascistes. ★

Nous reproduisons ci-dessous un texte signé par plusieurs organisations démocratique de Bourges contre la venue de Zemmour à la fête de la Violette dans une exploitation agricole de Pierrefitte-sur-Sauldre, samedi 24 juin, dans le département voisin du Loir-et-Cher.

Appel au rassemblement antifasciste contre la venue de Zemmour à Pierrefitte-sur-Sauldre, le 24 juin

Alors que la loi séparatisme vise à nous diviser en désignant comme ennemi de l'intérieur les militants antifascistes, jusqu'à la Ligue des Droits de l'Homme, nous tenons Macron et Darmanin pour responsables de la résurgence des groupes néofascistes identitaires violents qui se retrouvent service d'ordre d'un parti de Zemmour qui, lui, se réclame de Pétain et peut diffuser impunément la haine xénophobe, raciste, anti-musulman, contre les femmes et LGBT- QI phobe.

Macron franchit un pas dans la menace sur nos libertés démocratiques et de nos droits avec l'autorisation nauséabonde de la parade en plein Paris des nervis fascistes cagoulés au nom du GUD, une organisation pourtant dissoute et illégale.

Dans le Cher, comme partout, ce sont les violences de ce même groupe d'extrême droite identitaire menaçant nos manifestations syndicales et agressant les militants antifascistes et c'est la violence de la répression antisyndicale avec 5 délégués CGT de l'UL de Saint-Florent interrogés par la gendarmerie comme des criminels et injustement poursuivis en justice pour avoir exercé leur droit syndical et celui de manifester contre les 64 ans.

Le 24 juin à Pierrefitte-sur-Sauldre, Éric Zemmour, Marion Maréchal Le Pen et Nicolas Bay sont invités pour leur « fête de la Violette. »

Soyons nombreuses et nombreux au rassemblement solidaire antifasciste organisé à 9 h pour dénoncer ces groupes d'extrême droite, leur impunité et exiger le droit à manifester et à lutter.

Collectif contre l'extrême droite 18

Premiers signataires : UD CGT 18, ATTAC 18, CNT 18, Solidaires 18, LFI 18, PCOF 18, NPA 18, LGBT-QI 18, Mouvement de la Paix 18, MPS 21, LDH...

Le renforcement du syndicalisme de lutte à l'ordre du jour

Non aux 64 ans ! Ce mot d'ordre qui s'est imposé pendant plus de cinq mois dans la société a marqué le profond rejet des masses à travailler deux ans de plus, y compris dans les plus petites villes. Ce rejet a dépassé largement les deux/trois millions et plus de manifestants qui ont répondu présents aux mobilisations appelées par l'Intersyndicale. Sondages après sondages, les chiffres ont montré une très large opposition de l'ensemble des salariés à cette réforme.

C'est ce rejet des 64 ans qui a fait l'Intersyndicale. Et l'Intersyndicale unie en appelant les travailleuses à se mobiliser du 19 janvier au 6 juin contre cette réforme a conforté les masses dans leur opposition à cette énième réforme des retraites. L'Intersyndicale a gagné sa légitimité parce qu'elle a tenu bon et qu'elle est restée globalement, jusqu'au bout, sur le Non aux 64 ans. Aucune de ses composantes n'a quitté le navire.

Même si E. Macron et son gouvernement ont réussi à faire passer la réforme au Parlement, les travailleurs gardent une image globalement positive de cette Intersyndicale. D'où ces adhésions par milliers à la CGT, à la

CFDT, à FO ou à Solidaires...

Mais comme nous l'avons écrit dans notre article de *La Forge* de mai sur « L'importance et les limites de l'intersyndicale », « ...elle a aussi montré que cette unité intersyndicale, reflet du refus massif des travailleurs, est une unité d'organisations réformistes (et pas seulement la CFDT), qu'elles ne voulaient pas aller plus loin ; elles voulaient restées unies sur le plus petit dénominateur commun ». Toutes, la CGT comprise, voulaient d'abord et avant tout garder et préserver ce cadre commun.

A priori, l'intersyndicale devrait se poursuivre et les discussions se mènent pour une plate-forme de revendications communes autour des salaires, des conditions de travail, de la santé au travail, de la démocratie sociale, de l'égalité femmes/hommes et de l'environnement... Cette plate-forme commune, si le processus d'élaboration arrive jusqu'à son terme, avec la CFDT, ressemblera au mieux plutôt à un socle commun, à « un socle minima » sur ces différents thèmes revendicatifs. Cette unité a minima pourra aider... a minima, étant entendu que le patronat n'a pas l'intention – et ne l'a jamais eu – de

concéder quoi que ce soit qui viendrait empiéter sur ses profits. Si la définition de la ou de revendications communes peut aider à rassembler, au bout du compte, comme chacun le sait, et la bataille contre la réforme des retraites vient de le montrer, sur la base d'une analyse objective de la situation, la volonté d'aller à la confrontation est déterminante.

Dans les entreprises, en tout cas dans la dernière période, notamment autour de la question des salaires, des syndicats (pas toujours les mêmes), pourtant affiliés aux confédérations membres de l'intersyndicale, se sont bien souvent alignés sur les positions patronales contre les intérêts des travailleurs.

Le 20 mars, les ouvrières de Vertbaudet de l'entrepôt de Marquette-lez-Lille (59) sont parties en grève parce que les syndicats FO et CFTC de l'entreprise venaient de signer avec la direction un accord avec 0 % d'augmentation de salaire !

Dans le mouvement contre les 64 ans, si l'intersyndicale a joué jusqu'à un certain point un rôle positif, c'est parce que des millions de travailleurs et de travailleuses avaient répondu massivement, dès le 19 jan-

vier, en manifestant ou/et en faisant grève. A Vertbaudet, en l'occurrence, c'est parce que les femmes salariées se sont mises en grève avec détermination, que la CGT a tenu ce rôle positif. L'expérience accumulée dans le cadre du mouvement contre cette réforme des retraites, et cette confiance renouvelée pour de nombreux militants et syndicalistes dans la capacité du mouvement de masse – même « si on n'a pas gagné » – ouvriront à n'en pas douter de nouvelles perspectives pour le développement de la lutte de classe vu l'aggravation des contradictions entre le capital et le travail.

La conscience, la contestation et la colère contre l'exploitation capitaliste sont sorties renforcées de ce mouvement contre les 64 ans ainsi que la conscience de la nécessité de s'organiser syndicalement. C'est cette contestation qu'il faut nourrir, enraciner, organiser, notamment dans le cadre du travail syndical, que ce soit dans l'élaboration des revendications, de la construction du rapport de force comme dans la formation... au niveau des syndicats et sections d'entreprise comme des Unions locales ou départementales. ★

Echos des luttes en Haute-Garonne

Grève pour les salaires à Tisséo : la direction fait appel aux tribunaux !

Tisséo est le réseau de transport en commun de Toulouse Métropole. Il comprend 2 lignes de métro automatisées ainsi que les trams et les bus. Cette entreprise est cogérée par la Métropole de Toulouse et deux syndicats intercommunaux. Depuis le mois de mai, les salariés ont engagé un mouvement de grève pour des augmentations de salaire ; ils exigent la mise en œuvre de la « clause de sauvegarde » qui veut que les salaires suivent l'inflation. Les salariés, à l'appel de l'intersyndicale Sud, CGT, CFDT et FNTR, arrêtent le travail deux jours par semaine. Le mouvement est suivi par plus de 80 % des salariés.

Les travailleurs se heurtent à une

direction qui ne veut rien lâcher ! Lundi 19 juin, une réunion publique était organisée à la bourse du travail de Toulouse où les grévistes ont expliqué à la centaine de personnes réunies les raisons de leur grève et appelé à la solidarité. Les syndicalistes analysent ce refus de satisfaire leur légitime revendication en lien avec la construction en cours d'une troisième ligne de métro : « le financement se fait sur notre dos ! », dénoncent-ils. Mais ils ont aussi montré que l'enjeu, au-delà du conflit actuel sur les salaires, est celui des politiques publiques de déplacement, d'aménagement du territoire et de services aux usagers. Service qui tend à diminuer avec la privatisa-

tion rampante de la régie publique qui a commencé avec l'ouverture à la concurrence de certaines lignes de bus. Mardi 20 juin, les quatre syndicats de Tisséo étaient assignés par la direction du transporteur toulousain pour exercice abusif du droit de grève et blocages illicites. Une autre assignation en justice est en cours. La direction de Tisséo demande pas moins de 40 000 € par syndicat pour la perte économique subie !

Il y a là une volonté manifeste de faire payer les syndicats qui organisent la lutte des travailleurs et d'intimider les salariés qui se mobilisent. L'intersyndicale a décidé de suspendre le mouvement pendant l'été mais n'a pas dit son dernier mot !

Nos camarades ont participé aux différentes initiatives prises par l'intersyndicale et continuerons de suivre et de soutenir la lutte des traminots toulousains.

NB : Nous venons d'apprendre que la direction de Tisséo a été déboutée de sa demande d'autorisation de contrôler les identités des salariés sur les piquets de grève et de les faire évacuer par la force publique. Le juge ayant considéré que les piquets de grève n'étaient pas illicites, la direction est condamnée aux dépens à verser 1 000 euros par syndicat. Cette réponse des tribunaux ne peut qu'encourager les travailleurs à poursuivre leur combat pour l'augmentation des salaires. ★

A Airbus aussi, la question des salaires est posée !

Dans un 4 pages (1) réalisé récemment par le syndicat CGT d'Airbus à l'attention des salariés, les syndicalistes font la démonstration, sur la base des résultats 2022 de l'entreprise, de la captation par les actionnaires et les cadres dirigeants d'une part importante de la richesse produite par les salariés. Ils dénoncent le fait que les 5,6 Mds d'euros de bénéfices ont été réalisés « grâce à une pression extrême sur la masse salariale, la chaîne de sous-traitance, et des économies sur les conditions de travail ». Le document montre que les salariés, avec une

augmentation générale de seulement 2 %, ont perdu en moyenne, avec l'inflation, 3,9 % de pouvoir d'achat. Le tract mentionne également les nombreux reculs sur le temps de travail, les rémunérations, **la nouvelle classification qui ne reconnaît plus l'expérience ni les diplômes** [souligné par nous ; voir nos articles sur la nouvelle convention collective de la métallurgie], ainsi que la dégradation des conditions de travail. Faut-il rappeler qu'Airbus, un des plus gros monopoles industriels en Europe et dans le monde, avait annoncé, en juin 2020, la suppression de 15 000

emplois dans le monde, dont 4 952 en France ! Aujourd'hui, avec un carnet de commandes rempli à ras bord (7239 avions civils), l'avionneur embauche à tour de bras : 17 000 en 2022 et le même chiffre a été annoncé pour 2023, dont 3 500 en France. On supprime l'emploi quand ça va mal, on embauche et on augmente les cadences de production quand les commandes affluent, logique capitaliste oblige !

Dans un article datant du 26 janvier 2023 qui annonçait les embauches, le journal Les Echos, analysant les besoins de main-d'œuvre exprimés

par l'entreprise, concluait ainsi : « Malgré les nombreux départs en préretraite de 2020, le groupe comptait encore 28,7 % de salariés de plus de 50 ans en 2021, contre 9 % de moins de 30 ans et l'un des enjeux majeurs des prochaines années sera de remplacer la génération qui a fait le succès d'Airbus. Dans ce contexte, **le groupe ne voit probablement pas d'un mauvais œil le recul de l'âge de la retraite en France, où sont concentrés 35,4 % de ses effectifs.** » ★

(1) 4 pages que l'on peut retrouver sur le site du syndicat.

De Pôle Emploi à France Travail, la dérive vers la chasse aux sans-emplois

A Pôle Emploi, la dégradation des conditions de travail a provoqué il n'y a pas si longtemps, en février et octobre 2022, des mouvements de grève bien suivis. C'est un bon indicateur de l'état d'esprit des agents, dépassés par les objectifs délirants imposés par la direction, aux ordres du gouvernement.

Cette fois, ce sont les gestionnaires des droits (GDD), les salariés qui calculent et déclenchent les paiements, qui se sont mobilisés.

Un groupe de syndiqués et de non-syndiqués s'est constitué sur Whatsapp, pour échanger sur leurs difficultés. Attentive à la situation, la CGT les a écoutés, leur a donné les moyens de se réunir, puis a proposé de les aider à relayer un appel à la grève avec l'intersyndicale, en élargissant aux autres catégories de personnel.

La plate-forme d'appel dénonce des causes multiples : bien sûr, il y a les salaires, mais le travail lui-même devient une charge de moins en moins soutenable.

Pour les agents de l'indemnisation, la généralisation du Conseiller Référent Indemnisation (CRI), a généré des portefeuilles pouvant atteindre plus de 1000 personnes (1600 parfois !),

avec une individualisation des tâches et la communication du nom du conseiller en charge du dossier. Les effectifs, rabotés en 2017-2018, n'ont pas été compensés à la hauteur des besoins, et les agents en CDD se succèdent, sans avoir la formation nécessaire, ni même l'envie de rester. A cela s'ajoute la complexité et l'injustice de la dernière réforme de l'assurance chômage qui bouleverse tous les calculs, d'autant plus que les contrats courts, avec la précarité grandissante, sont légion. Tout cela sous la pression de l'encadrement, rivé sur les indicateurs de performance...

Dans ce contexte, les délais de traitement et de paiement se rallongent, il y a des erreurs liées au manque de temps, et face à la détresse des usagers, les GDD sont impuissants et conscients de ne plus pouvoir rendre le service dû.

La direction a compté 217 agents grévistes sur l'Ile-de-France, chiffres provisoires. A noter que sur 10 sites : Montrouge (92), Sevran (93), Herblay (95), Coulommiers (77), Vincennes (94), Champigny (94), Villejuif (94), Maisons-Alfort (94), Noisy-le-Sec (93), Persan (95), la grève a été suivie par 70 à 100 % des personnels

GDD en CDI.

Bien sûr, la direction n'a pas satisfait les revendications, mais elle a quand même pu constater le climat ambiant et a tenté de démobiliser. La combativité ne recule pas, au contraire, les personnels se préparent à une grève de tous les services à la rentrée. Cette mobilisation est un pas important pour la résistance aux projets du gouvernement contre les chômeurs. La constitution de France Travail est regardée avec une grande inquiétude. Le nom lui-même indique la volonté d'axer tout et tous sur le Travail, imposé et non choisi. Ainsi le rapport France Travail ambitionne-t-il de « repérer et mobiliser les publics invisibles » et « la détection de l'ensemble des personnes sans emploi est un prérequis essentiel ». Les invisibles, cela inclut ceux qui passent sous les radars, lycéens, sortants de prisons, handicapés, personnes en grande difficulté sociale... Au nom d'offres non pourvues, essentiellement dans les secteurs en tension, le gouvernement veut mettre tout le monde au travail. L'heure est à la stigmatisation de soi-disant fraudeurs qui n'ont pour soutien que les aides sociales.

La multiplication des contrôles et

la suppression de l'indemnisation d'une partie des précaires qui n'ont plus assez travaillé pour ouvrir des droits, ont fait baisser le nombre de chômeurs qui renoncent à s'inscrire. La baisse des chiffres permet au gouvernement d'entretenir l'illusion d'un retour prochain au plein emploi. Les bénéficiaires du RSA à leur tour devront se plier à une obligation « d'activité » soumise à France Travail pour garder leur maigre revenu. Et même les handicapés seront « orientés » vers le travail par France Travail et non plus par les organismes spécialisés. De fait, tous les privés d'emploi seront inscrits et encadrés par le nouvel organisme à la main du gouvernement.

Pourtant, dans le travail quotidien de ceux qui reçoivent ces publics, la prise en compte de la spécificité, l'écoute, et le temps, sont des facteurs essentiels. A Cap Emploi comme à la CAF, à la Mission Locale comme à Pôle Emploi, les luttes vont continuer. Les personnels ne feront pas le contrôle social, ils revendiquent de véritables moyens pour garder le sens de leurs métiers. ★

Contre les licenciements, pour l'augmentation des salaires !

Le géant japonais **Fast Retailing**, qui possède les marques *Princesse Tam Tam* (lingerie) et *Le Comptoir des Cotonniers* (vêtements pour femmes), vient d'annoncer la fermeture en France de cinquante-cinq magasins sur cent trente-six que comptent les deux marques « afin d'adapter les effectifs à la réorganisation du réseau de distribution mais aussi de réduire son redimensionnement ». Autrement dit pour développer et « accélérer » la vente en ligne via Internet. Chez **Kookaï**, ce « redimensionnement » s'est traduit par la fermeture de vingt magasins et dans d'autres entreprises de prêt-à-porter par la liquidation pure et simple de la marque comme **Camaïeu**.

Dans la grande distribution c'est **Casino** qui a annoncé la cession de cent dix-neuf magasins au groupe Intermarché. Le 22 juin, deux cents employés se sont rassemblés au siège du groupe à Saint-Etienne à l'appel de la CGT, de la CFDT et de l'UNSA, brandissant une banderole : « Nos vies valent mieux que vos profits ». Au moins quatre mille des salariés du groupe sont concernés directement par cette cession, sans compter ceux du groupe Intermarché qui vont être impactés par les « doublons ».

Depuis la mise en place des caisses automatiques comme le rapporte une employée, dans la plupart des magasins Casino, le nombre des caissières à la journée est passé d'une dizaine à deux ou trois.

Carrefour vient d'annoncer la suppression de mille poste dans ses quatre sièges sociaux et comme à chaque plan de suppressions de postes, la même rengaine est débitée aux travailleurs-euses, aux représentants syndicaux, comme à la presse : « tout est mis en œuvre pour éviter au maximum les licenciements » !

D'un autre côté, les luttes pour l'augmentation des salaires se poursuivent dans nombre de secteurs à l'occasion notamment des négociations annuelles obligatoires (NAO). En Dordogne, à Contat-sur-Trinou, ce sont les ouvriers du site de **Mademoiselle Dessert**, groupe spécialisé dans la pâtisserie, qui se sont mis en grève contre les propositions patronales lors des NAO. Les ouvriers et ouvrières de la plate-forme logistique du groupe à Thenon (24) les ont rejoint. La CGT et la CFDT exigeaient 250 euros d'augmentation. Au bout de trois jours, avec un piquet de grévistes salariés à 90 %, la direction a lâché 103 euros pour le 1^{er} col-

lège et 95 euros pour les techniciens et agents de maîtrise.

A Boulogne-sur-Mer (62) au bout de onze jours de grève, les ouvriers et ouvrières de l'entreprise de conditionnement de crevettes ont fini par arracher 103 euros d'augmentation et le paiement de 7 heures de grève. Au départ des NAO, les ouvriers demandaient 10 %. La direction leur avait proposé 1 % ! Le 13 juin, face aux négociations qui n'avançaient pas, les ouvriers ont abandonné les débrayages de deux heures par jour et ont bloqué le site dès trois heures du matin avec palettes et pneus enflammés. Deux jours plus tard, le syndicat CGT pouvait signer avec la direction. C'était leur première grève !

Au parc de **Disney** à Marne-La-Vallée (77), les employé-es ont mené une série de mobilisations avec manifestations dans le parc d'attraction. Le 19 juin, c'était la 6^e journée de grève et de manifestation pour deux cents euros et la garantie que les salaires suivent l'inflation. Elle a mobilisé plus de 1 000 grévistes sur 17 000 employés que compte le parc. 1 600 salariés ont participé à cette parade d'un genre tout particulier, emmenée par « le Mouvement anti-inflation »

(MAI), regroupant des syndicalistes de la CGT, de l'UNSA et des salariés sans appartenance syndicale. Au début, « nous avons débrayé à huit pour demander une hausse de salaire et le doublement des indemnités kilométriques et ... ça n'a rien donné », ont expliqué ceux qui ont fondé ce MAI, s'appuyant sur l'expérience du mouvement précédent créé autour de facebook en 2020. La direction a dû concéder dans un premier temps une prime de 125 euros.

Chez **Grand Frais** (300 magasins) dans deux halles à St-Priest-en-Jarez et Firminy (Loire) les caissières ont fait 12 jours de grève avec piquet contre la suppression de la prime d'ancienneté.

A Obernai (67) les salariés de **Taurus** (ex-Supra) qui fabriquent des poêles à bois ont débrayé, le 21 juin, à l'initiative de la CGT pour les salaires et les conditions de travail. Le groupe Taurus, qui a racheté l'entreprise, a l'intention de liquider la boîte. Une nouvelle mobilisation est prévue pour le 3 juillet. Des délégations des autres entreprises de la région sont attendues autour du mot d'ordre : « Pour l'emploi et les salaires des Supra, Taurus doit payer ! » ★

L'engagement de la Confédération paysanne dans le mouvement des retraites

Cet article est le résultat d'un échange avec la Conf' de l'Aude (11), active dans les nombreuses mobilisations locales de ces derniers mois. Sur le département, le syndicat compte environ 200 adhérents et fait 25 % aux élections professionnelles.

La Confédération paysanne, syndicat des petits paysans, s'est toujours positionnée comme un syndicat de « transformation sociale », qui dénonce le libéralisme et le capitalisme, avec des liens internationaux. Elle prône la solidarité, que ce soit autour des luttes paysannes ou des luttes salariales (fermetures d'usines, ouvriers agricoles immigrés...). L'appel national « Plus jamais ça ! » (2020), puis le mouvement contre la réforme des retraites auront permis de renforcer nationalement et localement les liens entre structures et militant.es.

Pour les retraites, les paysans sont directement concernés car même s'ils ont une caisse dédiée (la MSA), ils sont soumis aux critères du régime général. Avec de très faibles revenus (et donc de faibles cotisations), avec des carrières souvent incomplètes, en particulier pour

les « conjoint.es collaborateur.trices » rarement déclaré.es faute de revenus (souvent des femmes) et avec un métier difficile physiquement, « la réforme des retraites est aussi inacceptable pour les salarié.es que pour les paysan.nes ! ».

Si la Conf' défend un modèle social solidaire basé sur les « cotisations sociales », les autres syndicats agricoles acquis à l'agrobusiness parlent de « charges » et ne se mobilisent pas sur les retraites (FNSEA, JA, Coordination Rurale). Ils défendent le modèle capitaliste de grandes exploitations privées qui repose sur des mécanismes de défiscalisation. Ce modèle permet aux plus riches de construire « un capital retraite » grâce à la revente des terres, du bâti et des machines. Mais surtout, « dès qu'une machine est remboursée, le modèle incite les agriculteurs à en racheter une nouvelle ... pour défiscaliser et ne pas payer de cotisations à la MSA ! »

Dans le mouvement des retraites, la Conf' s'est particulièrement engagée au plan national et local, avec des cortèges très fournis en province, surtout les premières journées. A Paris, les porte-parole ont parfois été intégrés au cortège de tête, avec sur une journée un tracteur en tête de

l'un des cortèges. Dans de nombreux départements, les paysans ont mis à disposition des grévistes des paniers repas. Dans l'Aude, la Conf' a aidé la Maison Paysanne pour organiser 3 soirées cinéma en soutien aux grévistes afin de remplir les caisses de grève (800 euros collectés). Si les paysans sont restés présents partout sur les 14 journées, leur mobilisation massive dans la durée a été compliquée à cause de l'arrivée du printemps et de leurs contraintes d'exploitation. Soulignons que même si la Conf' n'a pas été intégrée dans l'intersyndicale des salariés et cadres, ni même parfois autorisée à prendre la parole lors des manifs (comme dans l'Aude...), dans de nombreux départements, ses adhérent.es étaient pourtant mobilisé.es et présent.es à toutes les manifs comme dans des actions intersyndicales ! C'était le cas à Carcassonne sur certains points de diffusion ou pour aller soutenir le blocage de Port-la-Nouvelle, organisé par la CGT Narbonne. Dans le Tarn voisin, un responsable de la Conf' a été arrêté et menotté chez lui au petit matin, au même titre que d'autres syndicalistes, pour avoir fait un feu devant la préfecture (4 mois avec sursis pour lui et un autre !).

C'est dans ce contexte social, et quelques semaines après la manifestation de Sainte-Soline que s'est tenu le congrès de la Confédération Paysanne, avec l'entrée de nombreux jeunes et une féminisation croissante. Malgré des débats internes sur les formes de lutte (institutions/actions), et sur des questionnements tactiques légitimes sur Sainte-Soline, les congressistes valident à une large majorité la poursuite d'un syndicalisme offensif et unitaire, y compris dans des formes de luttes plus radicales (SLT, Bassines...). Mais toujours avec la doctrine d'actions syndicales assumées « à visage découvert » (en opposition aux groupuscules violents liés aux autres syndicats agricoles). La Conf' va donc poursuivre sa mobilisation, sur la question du partage de l'eau, contre les grands projets inutiles, les réformes du gouvernement et contre la répression.

Il faut travailler dans tous nos combats à élargir l'unité populaire en donnant une place aux forces vives de la Conf', place que ce syndicat paysan a gagné par sa participation active aux luttes des salariés et des masses populaires, en particulier dans les villes petites et moyennes. ★

Camp d'été de l'Union des Jeunes révolutionnaires

« Du 13 au 16 juillet, jeunes déter et révolutionnaires, retrouvons-nous au camp de l'UJR » : c'est le libellé de la rencontre que l'UJR organise cette année en Charente, dans la région d'Angoulême. Un camarade de l'UJR nous a en parle plus concrètement.

Qui sera là ?

Il y aura des jeunes travailleurs, étudiants ou lycéens de différentes régions. Nous nous retrouverons pendant trois jours pour des discussions collectives, des ateliers, des temps de détente et des visites.

Chaque été, c'est un moment important où nous nous retrouvons pour faire le point sur la situation, partager l'expérience des luttes qui ont marqué l'année qui vient de s'écouler... et préparer celles à venir.

Le contexte cette année est particulier. Les attaques du gouvernement et l'offensive de la réaction sont violentes, mais les luttes et les résistances sont nombreuses. La jeunesse en est partie prenante et de nouvelles générations de militants sont en train de se former. Dans les quartiers populaires, c'est l'explosion. On a besoin de se retrouver, de discuter !

Le programme annoncé est riche ! Le refus d'être de la « chair à patron » (« Ni chair à patron, ni chair

à canon ») et l'aspiration à une rupture révolutionnaire avec le système capitaliste -impérialiste seront au cœur de nos échanges. Nous reviendrons, bien sûr, sur l'importante mobilisation des jeunes dans le mouvement contre la réforme des retraites. Nous parlerons de la réforme des lycées pro qui met de plus en plus l'éducation à la main des entreprises. Nous rappellerons notre

opposition au service national universel (SNU) aux visées idéologiques particulièrement dangereuses. Nous confirmerons notre engagement contre le racisme et l'extrême droite, la répression et l'Etat policier, les contrôles qui tuent !

La rencontre se tenant tout près de Sainte-Soline, des discussions sont prévues avec des militants de la Confédération paysanne, du collectif « Bassines non merci », et les camarades qui ont participé à ces mobilisations.

Un temps d'échange sera organisé avec des militants de l'Association des Étudiants Burkinabè en France (AEBF) et de l'ODJ - section France



de l'Organisation démocratique de la jeunesse. Des nouvelles seront données du mouvement « Femme, vie, liberté » en Iran. Un ciné-débat Palestine est prévu avec la projection du film de Sameh Zoabi, *Tel Aviv on fire*.

Mais on ne fera pas que discuter. Des ateliers permettront de participer à la réalisation du *Fil rouge*, le journal de l'UJR, à la confection de badges et de podcasts et à une playlist spéciale manif !

Et comme un camp d'été, c'est aussi fête et détente, il ne faut pas oublier les maillots de bains pour la baignade dans le plan d'eau voisin.

Concrètement ?

L'adresse exacte de la rencontre : Lieu-dit La Goupillère, 16240 Villefagnan. Pour ceux qui viennent en train, les gares les plus proches sont celles de Ruffec-Charente (à 10 mn) ou d'Angoulême (à 40 mn). Des co-voiturages sont également possibles depuis Paris, Bordeaux, Angoulême, Mulhouse, Grenoble... Il faut prévoir tentes à planter dans le jardin de la ferme, duvets et tapis de sol.

Les activités débuteront dans la soirée du 13 juillet, mais on peut prévoir d'arriver dès le 12 au soir.

La participation demandée pour l'ensemble du séjour est de 50 euros : elle comprend les repas et le dédommagement eau et électricité du paysan qui nous accueille. Mais le prix ne doit pas être un obstacle pour les jeunes précaires, on fait jouer la solidarité !

Pour confirmer sa participation, faciliter l'organisation du séjour et des transports, nous contacter : contact@ujr-fr.org. Ne pas hésiter à consulter notre Facebook : Union des Jeunes Révolutionnaires - UJR France. A très bientôt donc !

Invité par l'UJR, notre parti sera présent à cette rencontre. Nous encourageons nos lecteurs à la faire connaître. ★

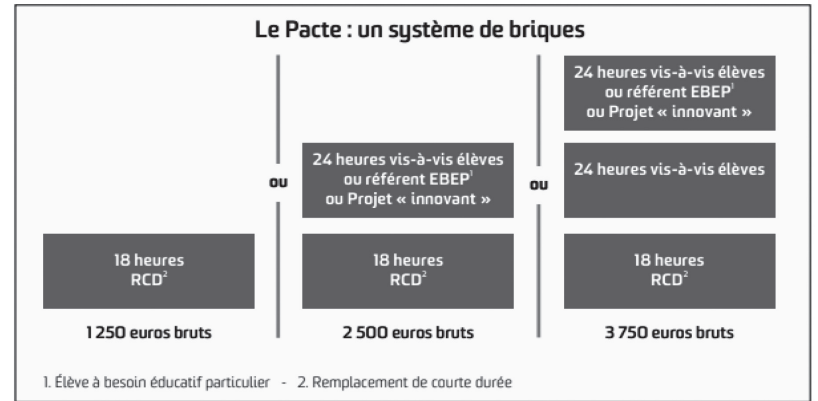
Non au Pacte enseignant, oui à une revalorisation immédiate des salaires sans contrepartie !

En France, ces dernières décennies, les professeurs ont subi un véritable déclassé salarial. Alors qu'un professeur débutant gagnait 2.2 fois le SMIC en 1980, il ne touche plus que 1.24 SMIC en 2023. Même le Sénat notait dans un rapport de 2021 que les professeurs avaient perdu entre 15 et 25 % de pouvoir d'achat, le principal fautif étant le gel du point d'indice. Résultat : le salaire net d'un enseignant du primaire ou du secondaire est équivalent à celui d'un gardien de la paix, métier accessible par concours avec un simple baccalauréat alors que les enseignants se recrutent à bac + 5. Au niveau de l'OCDE (organisme qui regroupe les pays développés), les enseignants français gagnent en moyenne 16 % de moins que leurs homologues étrangers alors que leur charge de travail est équivalente, voire supérieure.

La faiblesse des rémunérations, le rallongement de la durée d'études, la multiplication des réformes de la formation initiale, le manque de considération et l'augmentation de la charge de travail (un enseignant travaille entre 40 et 50 h par semaine) ont entraîné une crise profonde et durable de recrutement mais aussi un malaise profond dans la profession. Pour lutter contre la pénurie des enseignants, Macron a annoncé, à l'occasion d'un déplacement dans

une école en avril, une revalorisation pour l'ensemble des personnels de 100 à 200 euros par mois. Cette revalorisation « socle » est très variable selon l'ancienneté et concerne surtout les débuts de carrière. Elle ne répond pas au problème de perte de pouvoir d'achat, qui plus est dans un contexte inflationniste, et se fait sous forme de primes (donc non prises en compte pour le calcul de la pension). Le ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye, a ensuite décliné, dans le courant des mois de Mai et Juin, l'autre volet des mesures de revalorisation salariale : « le Pacte ».

Le Pacte répond à la commande politique d'Emmanuel Macron qui a affirmé de façon péremptoire et irréaliste que toutes les absences d'enseignant seraient remplacées à la rentrée prochaine. Cela correspond aussi à sa vision très « particulière » du métier d'enseignant. En effet, le candidat Macron avait déclaré, lors de la dernière campagne présidentielle, vouloir « répondre au syndrome de la salle des profs, où celui qui se démène est parfois moqué par celui qui fait le minimum syndical ». En résumé, on ne peut pas envisager d'augmenter les enseignants sauf ceux qui acceptent de remplir des missions supplémentaires. C'est tout l'objet du Pacte : contre une rémunération supplémentaire (1250 euros



Source : SNES-FSU, journal de mai 2023

annuels) l'enseignant volontaire s'engage à réaliser une « brique » de missions (avec possibilité d'en cumuler 3) comme les remplacements de courte durée, l'accompagnement des élèves en difficulté, le dispositif devoirs faits, des stages pendant les vacances, etc.

On notera qu'appeler « revalorisation » ou « hausse des salaires » un dispositif qui consiste à travailler plus pour gagner un peu plus est une véritable arnaque. Le Pacte est aussi un outil managérial redoutable laissé entre les mains des chefs d'établissement puisque c'est eux qui attribueront les pactes aux enseignants (et donc choisiront s'il y a plus de volontaires que de pactes) et qui, surtout, surveilleront la réalisation des tâches. Les pressions ont déjà commencé, sur la base d'entretiens individuels, pour inciter les enseignants à signer le Pacte, sachant que la priorité du ministère est au

remplacement de courte durée (30 à 40 % des pactes dans les établissements). C'est, pour finir, une surcharge de travail considérable.

Toutes les organisations syndicales ont rejeté en bloc ce dispositif nocif et inacceptable qui introduit une concurrence délétaire entre collègues et qui ne répond absolument pas aux revendications des professeurs. Ils ne veulent pas travailler plus mais obtenir la reconnaissance et le salaire qu'ils méritent et dont ils ont été privés depuis trop longtemps. Les moyens sont là puisque le ministère est prêt à déployer des centaines de millions d'euros pour son Pacte, comptant cyniquement sur la précarisation de la profession pour que certains acceptent de le signer.

Le mot d'ordre est simple : boycott du Pacte ; battons-nous pour une revalorisation significative et sans contrepartie. ★

Santé

Toujours pas de solution pour les déserts médicaux

Alors que le démantèlement de l'hôpital public se poursuit allégrement, à coup de fermeture de lits, de services, de maternités et d'hôpitaux de proximité, la médecine libérale, elle, coule des jours tranquilles et vient encore de passer à travers une tentative, pourtant minimaliste, de contrainte à l'installation.

L'état des lieux actuel est pourtant déjà dramatique : 8 millions de personnes vivent dans un désert médical (1) et pour ce qui concerne les spécialités les plus courantes (gynécologie, ophtalmologie, gastroentérologie...) une quarantaine de départements sont sous le seuil critique de 40 spécialistes pour 100 000 habitants (2). Dans ce contexte, le député Frédéric Valletoux (Horizon, majorité présidentielle) a déposé, début juin, un projet de loi censé apporter « des solutions urgentes et nécessaires pour faire face à la crise du système de santé, qui constitue la première préoccupation des Français ».

Mais celui-ci, voté au parlement le 15 juin, avant de passer au Sénat, ne contient aucune mesure contraignante en direction des médecins pour pallier les déserts médicaux.

Et pour répondre à la pénurie de médecins, le texte conforte le recours aux médecins étrangers, appelés Praticiens Diplômés hors de l'Union européenne (PADHUE).

La seule mesure contraignante en direction des futurs médecins, et qui s'appliquera dès la rentrée, concerne la 4^e année d'internat en médecine générale avec un stage obligatoire chez un médecin généraliste (passé avec le 49.3 dans le PLFSS 2023). Par contre, durant cette 4^e année, les internes pourront être payés jusqu'à 4 500 € net par mois s'ils exercent dans des déserts médicaux.

Le député PS, Guillaume Garot, a proposé un amendement trans-partisan limitant la liberté d'installation (3). Sans être une obligation réellement contraignante, il donnait aux ARS la charge de l'autorisation d'installation aux médecins généralistes, autorisation qui existe déjà pour les pharmaciens. Le gouvernement s'est de suite opposé à l'amendement et F. Braun, le ministre de la Santé, réaffirmé que ces contraintes à l'installation étaient inefficaces et contre-productives. L'association « Médecins pour demain », qui s'était déjà illustrée en demandant

la consultation à 50 €, avait appelé à la grève le 9 juin avec menaces d'un mouvement illimité allant jusqu'au dé-conventionnement. L'amendement a été rejeté par 168 voix contre et 127 pour : la majorité du camp présidentiel, de la droite et l'intégralité des députés du Rassemblement national présents ont voté contre. Ceux qui prétendent défendre « les Français abandonnés dans la ruralité » n'ont pas voté contre leur camp, celui de l'ultra-libéralisme, contre cette petite avancée pour pallier les déserts médicaux.

De son côté, le groupe de la santé privé, Ramsay, propose pour 11,90 € par mois, l'accès à un avis d'un praticien ou à une réponse sur une question de santé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 ! Ce monopole de la santé privé qui travaille déjà avec 8 600 praticiens libéraux en France met en avant l'utilité de son dispositif pour lutter... contre les déserts médicaux !

Vu la pénurie structurelle de médecins, vu le problème de santé publique que représentent ces déserts médicaux et vu le poids économique que représentent ces plates-formes numériques... c'est vers ce type de réponse

que penche le gouvernement.

Mais, par contre, s'il ne veut rien imposer aux médecins, il n'oublie pas de s'en prendre aux « fraudeurs ». Ainsi l'assurance maladie veut réduire ses dépenses en ciblant les arrêts maladie, les médicaments ou encore les transports sanitaires.

Le gouvernement fait ses choix, il ne peut pas répondre aux besoins de la population car il serait en contradiction avec la politique libérale qu'il défend. ★

1. UFC Que choisir de Novembre 2022 : « Six millions de personnes n'ont pas de médecin traitant, 8 millions vivent dans un désert médical ou dans une zone en désertification médicale. »

2. Le Monde, 27 septembre 2022.

3. « ...ainsi, dès la promulgation du texte, l'installation des médecins libéraux sera soumise à conditions dans les zones où l'offre de soins est déjà à un niveau élevé : un médecin ne pourra s'installer en étant conventionné que lorsqu'un médecin libéral de la même zone cessera son activité. Les zones de sur-densité seront définies en lien avec les partenaires conventionnels ou, à défaut, par les agences régionales de santé... »

Pacte européen sur l'immigration et l'asile

Restrictions renforcées au droit d'asile

Après trois ans d'après discussions, les ministres de l'intérieur des Etats membres de l'UE ont fini par se mettre d'accord, le 8 juin, sur les grandes lignes de la « politique migratoire » qu'ils entendent mettre en œuvre dans les prochains mois. En affichant le lien entre immigration et asile, ce pacte (« sur l'immigration et l'asile ») vise à limiter davantage encore la possibilité pour les migrants de pouvoir déposer une demande d'asile auprès d'un Etat membre de l'UE, et raccourcit les procédures de refoulement des « déboutés ». Ces mesures doivent être soumises et votées par le Parlement européen avant les élections européennes de 2024. Autrement dit, il s'agit pour les dirigeants des Etats membres de l'UE et pour la Commission de donner un « signal fort », de fermeté, en matière de « gestion des crises migratoires ».

Un « mécanisme de solidarité »

Concrètement, ce pacte revient sur le règlement de Dublin, de 2013, qui prévoit que les réfugiés déposent leur demande dans le premier pays d'Europe où ils sont entrés. Les pays

essentiellement concernés sont l'Italie, la Grèce, Malte et l'Espagne. Constatant, après toutes ces années, que cette modalité faisait porter à ces pays « entrants », qualifiés de pays de la « première ligne », l'essentiel de l'accueil et des procédures, (y compris l'expulsion des « déboutés »), les ministres de l'intérieur et la Commission européenne ont élaboré un « mécanisme de solidarité », impliquant tous les autres Etats dans l'objectif de « mieux répartir les demandes d'asile entre les Etats de l'UE ». Trois options sont prévues pour tenter de lever l'hostilité de plusieurs pays, notamment ceux du groupe de Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie) qui refusent obstinément de recevoir des migrants sur leur sol : 1/ accueillir une partie des demandeurs d'asile, mesure qui serait soutenue financièrement par l'UE ; 2/ « parrainer » la reconduite des migrants en situation irrégulière dans leur pays d'origine, en négociant par exemple directement avec ce dernier ou en soutenant financièrement ce retour tout en s'engageant à accueillir les migrants en cas d'échec ; 3/ ou bien aider l'Etat sous « pression », à travers un soutien financier ou la construction

de centres d'accueil.

Cette « solidarité » prévoit de « relocaliser 30 000 demandeurs d'asile » par an entre les différents pays de l'UE. La France devrait en accueillir 4 000 venant d'autres Etats membres. Les Etats qui refuseraient cette relocalisation devraient alors verser une « compensation financière » de 20 000 euros par demandeur d'asile refusé. Ces sommes payées par les Etats membres seraient versées sur un fonds, géré par la Commission européenne, pour financer des projets liés à la gestion de la migration. En contrepartie à cette solidarité, le traitement des demandes d'asile serait accéléré, n'allant pas au-delà de 12 mois. Les migrants économiques seraient ainsi renvoyés plus rapidement vers leur pays d'origine ou de transit, comme la Tunisie ou la Turquie.

Renforcement des frontières extérieures

Le contrôle des « frontières extérieures » (celles des Etats de « première ligne ») va être renforcé, à travers la mise en place d'une « procédure à la frontière », qui fera un premier tri, rapide, appliqué

aux ressortissants des pays qui ont peu de chance d'obtenir le statut de réfugié. Concrètement, il s'agit des personnes en provenance de « pays sûrs » (1), c'est-à-dire d'un Etat dont moins de 20 % des demandes d'asile aboutissent. Durant la durée de la procédure, les personnes concernées devront rester sur place. Le délai de la procédure ne devrait pas excéder 6 mois. De plus, les demandeurs d'asile seront tenus de « coopérer » étroitement avec les autorités, durant toute la procédure, autrement dit de se soumettre à un contrôle strict, pour « éviter qu'ils ne s'évaporent... ». Le texte prévoit d'ailleurs la possibilité de les placer en centres fermés. Les « déboutés » pourront ainsi être rapidement renvoyés dans leur pays d'origine si celui-ci a signé un accord de réadmission. Un volet que la Commission européenne entend renforcer notamment avec la Tunisie, aujourd'hui premier pays de départ de migrants. C'est le sens du voyage de la présidente du conseil italien, G. Meloni, et de U. van der Leyen, présidente de la Commission européenne. ★

1. Parmi ces pays : le Maroc, le Sénégal, la Tunisie ou le Bangladesh.

UE-Tunisie

Grand « marchandage » sur la vie des migrants

Le 11 juin, G. Meloni, présidente du Conseil italien, a accompagné la présidente de la Commission européenne, U. von der Leyen, à Tunis, pour rencontrer Kaïs Saïed. G. Meloni, qui a déjà fait deux voyages express en Tunisie, joue un rôle « d'intermédiaire » intéressé avec le régime tunisien, vu qu'un grand nombre de migrants partent des côtes tunisiennes et que les Tunisiens sont nombreux à s'engager dans les traversées très dangereuses, qui font des milliers de morts. **Ces traversées ont augmenté de près de 300 % entre janvier et mai 2023.**

La démarche engagée vis-à-vis de l'autocrate tunisien est un mélange de cynisme et de soutien au régime réactionnaire tunisien. Le responsable de la diplomatie européenne l'avait déjà laissé entendre en déclarant, en mars qu'il « était impératif d'éviter l'effondrement économique et social de la Tunisie », ce que U. van der Leyen a traduit par « la nécessité pour l'UE d'investir dans la stabilité et la prospérité ». En fait, la démarche de la chef de la Commission européenne rappelle celle de la troïka (Commission européenne, FMI, BCE) vis-à-vis de la Grèce, en 2015, où il s'agissait déjà d'imposer au gouvernement grec les conditions des

banques et des marchés financiers, promettant des aides, des prêts... « en échange » de graves mesures d'austérité pour les travailleurs et le peuple de Grèce.

Cette fois, c'est le chantage à un prêt du FMI de 1,9 milliard, en échange de mesures antisociales, comme l'arrêt des subventions d'Etat à des produits de grande consommation. C'est, du côté de l'UE, une promesse d'aide de 900 millions d'euros avec une aide financière immédiate de 150 millions d'euros, en échange d'un contrôle plus strict des frontières, des plages, des eaux territoriales tunisiennes et l'accord au rapatriement des migrants tunisiens « irréguliers » qui vivent dans l'UE et des « citoyens d'Afrique subsaharienne, vivant en Tunisie, vers leur pays d'origine... ». La France n'est pas en reste. Darmanin, en visite à Tunis le 19 juin, a annoncé en grande pompe l'octroi de 26 millions d'euros d'aide à la Tunisie. G. Meloni négocie de son côté la possibilité de renvoyer les exilés déboutés de la demande d'asile « vers des pays sûrs », autrement dit d'obliger le gouvernement tunisien à réadmettre des déboutés qui n'auront fait que transiter par la Tunisie.

C'est un blanc-seing donné à la politique raciste déjà mise en œuvre par

Kaïs Saïed qui organise la chasse aux migrants, le naufrage d'un canot au large de Sfax provoqué par les garde-côtes tunisiens, le 29 juin, en étant une nouvelle illustration. Un phénomène qui ne devrait pas s'arranger au vu des dernières sorties du président tunisien. Kaïs Saïed a réitéré le 26 juin son opposition à la présence de migrants subsahariens qui, selon lui, « terrorisent » les citoyens tunisiens.

Les témoignages de ces dérives au large de la Tunisie viennent confirmer les alertes lancées par des ONG et associations humanitaires dès le mois de décembre. Dans une tribune, une cinquantaine d'entre elles dénonçaient la violence des garde-côtes pendant les interceptions en Méditerranée et déclaraient aussi ne pas considérer la Tunisie comme un lieu de débarquement sûr pour les exilés secourus en Méditerranée. Elles demandaient à l'Union européenne « de retirer les accords » passés avec les autorités tunisiennes en matière de lutte contre l'immigration clandestine. Une position soutenue par les forces démocratiques tunisiennes, notamment du parti frère, le Parti des travailleurs, qui dénoncent ces « marchandages » sur le dos des migrants tunisiens et subsahariens et organisent le soutien concret aux migrants. ★

« 750 exilés noyés faute de secours, ce n'est pas un accident, c'est un crime ! »

Les 13 et 14 juin, des centaines de migrants se sont noyés au large des côtes grecques. Frontex avait repéré le bateau, les autorités grecques étaient alertées du grand danger que courraient ces migrants entassés sur un bateau. Mais « les migrants ne voulaient pas être secourus » ! prétendent cyniquement les responsables de Frontex. Des témoignages de rescapés sont encore plus accusateurs, quant à la responsabilité du garde-côte et d'autres bateaux qui ont croisé le bateau de pêche surchargé...

Le 22 juin, ce sont quelque 70 migrants subsahariens fuyant le climat de racisme entretenu par l'autocrate tunisien qui sombraient au large des côtes de Sfax. Là encore, les garde-côtes tunisiens sont mis en cause. Ils auraient lancé des gaz lacrymogènes dans l'embarcation provoquant une panique à bord et le naufrage du canot.

Le durcissement de la politique de l'UE et des Etats membres, en matière d'asile n'empêcheront jamais des hommes, femmes, enfants, d'essayer de franchir la Méditerranée, poussés à fuir les guerres et la misère.

« Nos élèves ont besoin d'École, pas de SNU ! »

Depuis son lancement effectif en 2019, le Service National Universel (SNU) a plusieurs fois changé de définition, de modalités concrètes et d'objectifs. Mais malgré les critiques, les problèmes multiples du point de vue logistique, les études sur les dépassements du budget (de deux milliards) et, plus grave, les dénonciations de faits de harcèlement sexuel, de brimades, de mauvais traitements dont ont été victimes des jeunes et mettant en cause l'encadrement, civil et militaire, les artisans du SNU, notamment la « secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et du SNU », maintiennent l'objectif de l'étendre aux 800 000 jeunes de 15 à 16 ans, en classe de seconde. La forme « actuelle » du SNU, basée sur le volontariat individuel, va continuer à exister : les jeunes des « cohortes de juin » sont partis en « séjours de cohésion ». Si les « villages SNU » installés dans chaque académie entre le 22 mars et le 7 juin, n'ont pas fait venir les foules, leur principal mérite a été de susciter, dans toutes les villes, des actions de protestation réunissant les

organisations du collectif « Non au SNU » et d'autres, qui se sont ajoutées¹. La secrétaire d'Etat a annoncé au Figaro, le 15 juin, le projet d'intégrer le séjour de cohésion de 12 jours, au sein même des lycées, sur le temps scolaire, à partir de mars 2024 ! Cette formule aura un caractère plus « collectif » : S. El Haïry a expliqué que « Les jeunes volontaires passeront leur séjour au même endroit que le reste de leur classe², mais ils seront **mélangés dans les maisonnées** avec d'autres jeunes qu'ils ne connaissent pas ». Pour elle, ceux qui contestent le SNU sont « l'ultra gauche » ! Tous les syndicats d'enseignants, des chefs d'établissement, la FCPE... qui ont signé le texte ci-dessous, apprécieront ! En attendant, il faut continuer à expliquer et à informer sur le caractère dangereux du SNU, entreprise d'encadrement de la jeunesse, dans une optique militariste, dans un contexte de guerre inter-impérialiste en Europe, où la jeunesse ukrainienne et russe sert de « chair à canon ».



Depuis son premier quinquennat, Emmanuel Macron a fait du SNU un étendard de sa politique pour la jeunesse. En dépit d'une contestation forte dans la jeunesse et chez les personnels et une partie non négligeable des parents, de faits graves lors de plusieurs séjours SNU montrant la fragilité et le caractère bancal de ce dispositif, le président de la République s'entête ! Dernière piste en date : une généralisation progressive qui passerait, dès l'année prochaine, par des séjours SNU de 12 jours sur temps scolaire, dans le cadre de « classes engagement ». Ainsi, le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Armées essayent de sauver le SNU en le rattachant au temps scolaire, à travers des projets d'établissements, en confiant de

nouvelles missions aux personnels, y compris dans le cadre du « pacte enseignant ». Ils persistent à faire du SNU un élément de valorisation dans Parcoursup comme critère de sélection. C'est à nouveau une baisse du nombre d'heures consacrées aux apprentissages et la remise en cause du cadre national des programmes, et ce sans oublier les réformes du lycée qui pèsent sur les parcours scolaires et d'orientation des élèves. C'est également une remise en cause du rôle des personnels de l'Éducation nationale tout comme celui des personnels de Jeunesse et Sports, qui ne sont pas là pour participer à un simulacre de séjour militaire. Nos organisations dénoncent le coût d'un gadget présidentiel déconnecté de la réalité : plus de 2 milliards

d'euros par an en cas de généralisation selon un dernier rapport du Sénat, alors même que notre service public d'Éducation manque de tout ! Elles dénoncent aussi l'instrumentalisation de l'argument de la mixité sociale : à l'heure des annonces ministérielles sur la mixité sociale à l'École ne sont pas à la hauteur, notamment parce qu'elles ne comportent aucune mesure contraignante pour le privé, faire du SNU l'alpha et l'oméga de la politique de mixité sociale relève de l'illusion, voire de la tromperie. Nos élèves ont besoin d'École, pas de SNU ! Pour l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, le fait que les élèves de lycée puissent relever à la fois de l'Éducation nationale et de l'Armée va à l'encontre de leur travail quotidien de formation de citoyen.

nes libres, disposant d'un esprit critique, s'appropriant les notions d'engagement, de responsabilité et de solidarité. Nos organisations revendiquent l'abandon de la généralisation du SNU et de son déploiement sur le temps scolaire et réclament dans l'immédiat le basculement de l'enveloppe budgétaire du SNU dans l'Éducation nationale, à la Jeunesse et aux Sports. ★ Paris, le 10 juin 2023

1- Voir sur notre site, les comptes rendus des actions à Strasbourg, Grenoble, Carcassonne.
2- Elle avait d'abord prétendu qu'ils iraient dans un autre département ce qui, au vu des multiples problèmes de transport qui ont émaillé la dernière session et aux problèmes d'hébergement, le choix a été fait de chercher des solutions « locales », sur la base de centres pérennes.

Il faut sortir du club des Etats responsables et profiteurs de guerre

Le 24 juin, à la bourse du travail de St-Denis, le Mouvement de la Paix organisait un débat sur la loi de programmation militaire, juste avant son passage au Sénat¹. Notre parti y a participé, ainsi qu'un des animateurs de la commission « Paix et armement » d'EELV et d'autres partenaires du collectif national des « Marches pour la paix »². C'est principalement la question de l'armement nucléaire qui a été abordée, avec une dénonciation argumentée de la thèse de la dissuasion, au cœur de la doctrine militaire de l'impérialisme français. C'est un des points centraux de la loi de programmation militaire qui prévoit la modernisation des têtes nucléaires, la construction de nouveaux lanceurs de missiles, notamment les sous-marins, soit 60 des 413 milliards ! Les intervenants ont également dénoncé la banalisation du « nucléaire tactique » (les bombes « tactiques » actuelles sont cent fois plus puissantes que celles d'Hiroshima), aussi bien du côté russe que

du côté US et Otan³, qui n'excluent pas leur emploi dans le cadre de la guerre en Ukraine. Dans son intervention, le représentant de notre parti a insisté sur la nécessité de travailler à développer un large mouvement au sein des milieux populaires, de la jeunesse, pour l'arrêt de la guerre en Ukraine, maintenant, « sans condition préalable », ce qui ne signifie pas d'escamoter les débats et de masquer les divergences, mais de rassembler autour de la nécessité de l'arrêt des combats, préalable à toute négociation. Il a aussi dénoncé le SNU, comme élément de la militarisation qui vise notamment la jeunesse. Comme pour rappeler ce contexte de guerre, on entendait le vrombissement du F-35 de Lockheed-Martin, du Rafale de Dassault, de l'Eurofighter d'Airbus et d'un F-16, dont plusieurs exemplaires sont destinés à l'Ukraine. Ils participaient au show aérien du salon aéronautique du Bourget, à quelques kilomètres de là. Ce salon, qui se tient tous les deux ans, était

avant tout l'occasion de présenter des avions civils – et pour les constructeurs d'annoncer des centaines de commandes, sur fond de projets lointains d'un transport aérien « décarboné ». Mais la dimension militaire n'était pas absente, en particulier dans les déclarations de Macron, qui essaie de promouvoir des projets d'armements « européens » dans le domaine des systèmes anti-missiles. Macron tente de placer le système franco-italien Mamba (produit par Thales, MBDA et l'italien Leonardo) de moyenne portée, alors que 17 Etats européens, membres de l'Otan, ont choisi un triptyque : un système de courte portée, développé par les industries allemandes, le système étasunien Patriot, pour la moyenne portée et le système israélien Arrow, de longue portée, le tout « rapidement disponible ». Comme l'a dit récemment un analyste de la doctrine militaire française, il s'agit avant tout de « faire partie d'un club mondial fermé » : celui des puissances « dotées » (c'est-à-dire

nucléaires), des puissances ayant des sous-marins nucléaires, des porte-avions, des satellites militaires, à l'image des très grandes puissances, mais en « plus petit ». Les marchands de canons qui veulent plus de commandes et des commandes fermes sur le long terme, se disent qu'en 2023, la France sera peut-être le deuxième pays exportateur d'armes au monde, devant la Russie. Bref, un grand profiteur de guerre, ennemi des peuples ! ★

1. Le 7 juin, elle a été votée à l'Assemblée nationale par les députés macronistes, les LR, le RN et LIOT ; les députés FI et PCF ont voté contre et ceux du PS et d'EELV se sont abstenus. Elle devrait être adoptée au Sénat, et Macron espère l'annoncer le 14 juillet.
2. Ce collectif qui rassemble plus de 200 organisations (dont notre parti) organise notamment les « marches » de septembre : cette année, le 21, le thème en sera « Marchons contre les armes nucléaires ».
3. Les USA disséminent depuis des dizaines d'années des bombes nucléaires dans les arsenaux des bases de l'Otan, en Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas...

Halte à la guerre en Ukraine, cessez-le feu maintenant, arrêt des livraisons d'armes

Ces mots d'ordre gagnent du terrain dans les consciences. Ils posent ces exigences, sans conditions préalables qui ne servent qu'à continuer une guerre « sans fin » dont les victimes sont les peuples.

Il y a des analyses différentes et divergentes sur la nature de cette guerre, sur les responsabilités de son déclenchement, sur les objectifs poursuivis par ceux qui en sont les acteurs directs et indirects. Il ne s'agit pas de les nier, ni de les taire, mais il faut s'efforcer d'analyser la situation actuelle, qui n'est plus celle de février 2022, date de l'invasion russe. Le « retour en arrière » n'est pas possible et la notion même de « victoire » militaire signifie, au mieux, une étape avant une nouvelle guerre de « revanche ».

Cette guerre a déjà provoqué d'immenses dégâts humains et matériels, d'abord en Ukraine. Sa poursuite signifie leur amplification. Les forces qui s'affrontent ont accru leurs capa-

cités de destruction, avec une escalade constante qui peut impliquer l'emploi d'armes de destruction massive, y compris nucléaires.

Cette guerre a précipité la tendance à l'armement accéléré de tous les Etats : les budgets de guerre explosent partout. Parallèlement, les budgets sociaux fondent, aggravant la situation des grandes masses. Il n'est question que de la nécessité de passer à une « économie de guerre » et la propagande militariste cible la jeunesse, avec des projets d'encadrement idéologique via le SNU, voire l'instauration de diverses formes de « services militaires ».

La guerre en Ukraine est devenue une guerre entre la Russie et l'Otan, dirigée par l'impérialisme US, entre la Russie et ses alliés et l'UE, qui mène une politique de sanctions économiques et qui renforce ses liens militaires avec l'Otan. L'extension de cette alliance politico-militaire se poursuit, avec la perspective d'une adhésion

toujours plus probable de l'Ukraine.

L'impérialisme français participe à cette guerre de différentes façons :

En fournissant des armes à l'Ukraine, en renforçant la présence militaire française dans les pays limitrophes de l'Ukraine, notamment en Roumanie, en participant aux manœuvres de l'Otan près des frontières de la Russie, en se prononçant pour une intégration de l'Ukraine dans l'Otan. Sans parler de sa participation à la politique de sanctions. Pour toutes ces raisons, il faut exiger l'arrêt des fournitures d'armes françaises à l'Ukraine et la sortie effective de la France de l'Otan, ce qui serait un pas dans la dissolution de cette organisation militaire agressive.

Quand nous disons qu'il faut l'arrêt de la guerre, sans préalable, cela signifie deux choses :

D'une part, que le retrait des troupes russes, l'arrêt de l'extension de l'Otan et l'arrêt du soutien militaire de l'Otan à l'Ukraine, ne peuvent pas

être un préalable à l'arrêt immédiat des combats ;

D'autre part, que toutes ces questions doivent faire l'objet de négociations ultérieures, impliquant les bel-ligérants et toutes les forces, institutions, y compris gouvernements... qui agissent dans le sens de l'arrêt de cette guerre.

Pour nous, un point est essentiel : c'est l'engagement des peuples, des forces progressistes, anti-impérialistes, dans un vaste mouvement en faveur de la fin de la guerre, de la paix et la solidarité avec les peuples. Nous sommes également convaincus que cette démarche va aider les forces en Ukraine et en Russie, et ailleurs, à résister à la politique de guerre menée par les dirigeants de ces pays. Il faut les soutenir !

Ce sont les bases et ces objectifs sur lesquelles notre parti travaille en France, avec toutes les forces qui partagent l'objectif principal de l'arrêt de la guerre en Ukraine. ★

Ukraine

Aucun des deux camps ne peut « gagner » la guerre

La contre-offensive de l'armée ukrainienne a commencé le 4 juin, dans le sud. Elle s'est matérialisée par 6 points d'attaque le long des 1000 km de « front ». Les responsables militaires ukrainiens essaient de maintenir le secret sur les objectifs stratégiques, pour dérouter les forces armées russes retranchées derrière un énorme dispositif de défenses, sur des kilomètres de profondeur. Il semble que le but de cette vaste opération qui n'engagerait que trois des 12 brigades prévues, est de couper les lignes russes pour isoler la Crimée. La désinformation fait rage, dans les deux camps, comme par exemple autour de la responsabilité de la destruction partielle du barrage de Kakhourka sur le Dniepr, qui a provoqué de grandes inondations et de graves conséquences environnementales, agricoles. Cela affecte aussi le système de refroidissement de la centrale nucléaire de

Zaporijia, dont les six réacteurs sont à l'arrêt depuis des mois, mais qui doit continuer à être refroidie.

Au bout de deux semaines de combats, les gains territoriaux de l'armée ukrainienne sont très limités. La reconquête de la ville totalement détruite de Bakhmout et celle de Marioupol, figurent dans la liste des priorités. Mais le scénario d'une reconquête éclair de l'ensemble des territoires contrôlés par la Russie se heurte aux centaines de milliers de mines dispersées le long du front et aux bombardements continus de l'armée russe. Les dirigeants ukrainiens parlent d'une opération qui va durer longtemps. En attendant, ils continuent à réclamer toujours plus d'armes, espérant avoir bientôt des avions plus modernes (les F-16), mais ils ne peuvent pas espérer écraser l'armée russe. De la même façon que Poutine, qui a déjà perdu sur tous les objectifs initiaux avancés

pour « justifier » cette guerre, ne peut espérer une extension territoriale des zones occupées, ni un changement de régime à Kiev, pas plus qu'un retrait des forces de l'Otan.

Plusieurs dirigeants des puissances impérialistes engagées derrière les USA, aux côtés du régime ukrainien, sont conscients des limites de l'armée ukrainienne, même s'ils ne le disent pas publiquement. Ils parlent de plus en plus des « garanties de sécurité » qu'ils entendent apporter à l'Ukraine, allant de pair avec la poursuite d'une politique de sanctions vis-à-vis de la Russie, et de manœuvres d'isolement au plan international. Cette garantie est double : l'accélération du processus d'intégration de l'Ukraine dans l'UE, rejointe par la Moldavie, et la mise en route d'un processus d'intégration dans l'Otan. Cette dernière position est défendue de façon opiniâtre par les régimes des Etats de

l'Est européen, notamment la Pologne et les pays baltes. Elle était jusqu'à présent écartée par des piliers de l'Otan, comme les USA, l'Allemagne, la France, qui mettaient en avant le fait que l'intégration de l'Ukraine signifierait une entrée en guerre automatique de tous les Etats membres de l'Alliance contre la Russie. Pour contourner cet obstacle, certains, comme Macron, proposent d'afficher publiquement cet objectif (sans le concrétiser immédiatement) pour envoyer un message de fermeté à Poutine, assorti de l'approfondissement des liens politico-militaires entre l'Otan et l'Ukraine, liens déjà très avancés. Il est peu probable que cela se fasse lors du prochain sommet de l'Otan à Vilnius, mi-juillet. Mais ce retournement de la position de Macron est dangereuse : en renforçant l'Otan elle renforce le camp de la guerre. ★

La tentative de putsch de Prigojine

Le groupe paramilitaire privé, Wagner, dirigé par Prigojine, mêle activités militaires et business, en Russie et dans plusieurs pays, notamment d'Afrique (1), où il joue le rôle de bras armé de l'impérialisme russe. Il est payé par l'Etat russe et se rémunère également en exploitant les richesses minières et pétrolières des Etats africains. Il a été engagé dans la guerre en Ukraine, notamment à Bakhmout, où ses troupes ont combattu durant dix mois pour « offrir » une victoire à Poutine. Ces derniers temps, Prigojine a multiplié les attaques contre les hauts responsables

militaires, les traitant notamment d'incapables, ce qui lui vaut la sympathie de nombreux soldats, utilisés comme chair à canon. Le samedi 23 juin, il prend le contrôle de Rostov sur le Don (importante base arrière pour les troupes russes installées dans le Donbass), annonce qu'il se rend avec une partie de ses troupes à Moscou, et fait un périple de 800 km, sans rencontrer de résistance. Constatant qu'il n'a pas provoqué de rébellion, ni dans l'armée, ni dans les sphères dirigeantes du pouvoir, et que Poutine l'a traité de traître (ce qui signifie une condamnation à mort), il fait demi-

tour le dimanche 24. Loukachenko annonce qu'il sera accueilli, lui et ses troupes, en Biélorussie, sans poursuite. Poutine, humilié mais soutenu par les oligarques, les hauts responsables politiques et militaires, avalise la proposition de Loukachenko. Poutine déclare que les combattants de Wagner ne seront pas poursuivis et qu'ils pourront soit rejoindre l'armée russe, soit partir pour la Biélorussie, soit rejoindre leur famille.

Les services de renseignement US diront avoir été au courant dès le 15 juin, mais n'ont rien dit à leurs alliés ! Zelensky s'est réjoui des fissures dans

l'Etat russe que cette affaire a mises à jour, mais s'inquiète de voir plusieurs milliers de mercenaires du groupe Wagner aux frontières avec l'Ukraine. ★

1- Fondé en 2014 par Prigojine, avec l'appui de Poutine, le groupe Wagner s'est d'abord enrichi à travers des « prestations » à l'armée, à des hôpitaux (fourniture de repas) grassement payées, ce qui lui a permis d'embaucher des mercenaires bien payés. En 2017, Wagner s'installe au Soudan, puis en Mozambique, en République Centrafricaine, en Libye et au Mali (2021). En 2017, Wagner s'installe au Soudan, puis en Mozambique, en République Centrafricaine, en Libye et au Mali (2021).

Israël

En difficulté, Netanyahu poursuit sa répression sanglante

Durant ce mois de juin, la situation en Palestine occupée, déjà intenable, n'a cessé de se dégrader. Le gouvernement réactionnaire de Benyamin Netanyahu continue d'accélérer la colonisation et d'intensifier la répression du peuple palestinien, poursuivant sa politique sioniste visant l'annexion de fait de la totalité des territoires palestiniens. Alors que les colons ayant brûlé des dizaines de maisons et voitures dans des attaques qui se multiplient ne sont jamais inquiétés, voire protégés par l'armée, les forces d'occupation prennent prétexte des réactions palestiniennes à ces crimes pour multiplier les raids meurtriers en Cisjordanie occupée.

Les Palestiniens ont essuyé 85 attaques de colons la semaine dernière et l'armée israélienne a effectué un énième raid dans le camp de Jénine pour y assassiner des combattants palestiniens par drone ou bombardement hélicoptère dans un quartier dense, faisant 7 morts et 90 blessés. A Naplouse, en trois jours, l'armée a fait 17 victimes dont deux enfants. Et en parallèle de ces assassinats, malgré leur illégalité au regard du droit international et les appels à leur arrêt, sans effets, de la communauté internationale, le gouvernement multiplie les autorisations de construction de nouvelles colonies, cinq mille de plus mi-juin. Cependant, si Netanyahu continue

sa fuite en avant vers l'extrême droite pour se maintenir au pouvoir et échapper à la justice, il fait face à de plus en plus de difficultés. L'embrassement en Palestine a des conséquences dans la région ; l'instabilité politique qui peut en découler commence à inquiéter ses alliés, notamment américains, qui commencent à exercer une pression externe. En interne, Netanyahu fait face à un mouvement massif d'opposition mobilisant des dizaines de milliers d'Israéliens depuis trois mois, opposition qui s'est cristallisé autour de sa réforme de la justice. Cette pression populaire l'a d'ailleurs obligé à faire en parti marche arrière puisqu'il a annoncé

renoncer définitivement à la clause « dérogatoire » de sa réforme qui permettait au parlement d'annuler à la majorité simple une décision de la Cour Suprême. Mais il n'a pas lâché sur la nomination des juges de cette cour par l'exécutif. En face, ses opposants non plus ne lâchent rien ; les manifestations et les blocages comme celui de l'aéroport de Tel-Aviv continuent. C'est maintenant que Netanyahu est en difficulté que les Palestiniens ont plus que jamais besoin de notre solidarité ; nous devons dénoncer haut et fort les crimes de l'occupant pour couper le soutien international dont il continue de bénéficier. ★

Qui est Salah Hamouri, avocat franco-palestinien expulsé par Israël ?

Nous reproduisons ci-dessous de larges extraits d'une lettre envoyée à la *Dépêche du Midi* par Yves Goëter, président de l'Association France Palestine Solidarité de Pau quelques jours après la réunion publique de Toulouse, qui a vu une provocation sioniste visant à empêcher Salah Hamouri d'intervenir. L'intégralité de cette lettre est à lire sur notre site.

« Je voudrais juste vous raconter une histoire vraie qui démontre que ce qui s'est passé à Paris à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), puis à Toulouse le 16 mai est une arnaque et un mensonge éhonté des officines sionistes que sont le CRIF et la Ligue de Défense Juive (la LDJ prône toujours la violence à tel point qu'elle a été dissoute aux Etats Unis et en Israël même, mais pas chez nous), mais aussi l'ambassade d'Israël en France et que vous, la *Dépêche du Midi*, n'avez cherché à approfondir, ce qui vous aurait évité de tomber dans le piège de la propagande officielle de l'Etat d'Israël. A moins que votre ligne éditoriale soit de défendre coûte que coûte la politique d'apartheid d'Israël. Votre phrase la plus choquante : « Le franco-palestinien âgé de 38 ans, expulsé de Jérusalem-Est en décembre, et qui a purgé six ans de détention entre 2005 et 2011 pour sa participation à la tentative d'assassinat du grand rabbin d'Israël » à propos de Salah Hamouri, n'a pas fait l'objet d'une analyse pourtant nécessaire de votre part. Je vous apporte ici cette analyse complète de ce que ce garçon d'abord, puis jeune homme a dû subir pour son pays la Palestine. Salah Hamouri est né le 25 avril 1985 à Jérusalem d'une mère française [...] et d'un père palestinien [...]. En 2005, Salah Hamouri se

promène en voiture un jour avec un ami à Jérusalem et ils sont passés dans la rue où habitait le rabbin Ovadia Yosef, ancien grand Rabbin d'Israël et chef spirituel du parti religieux Shass. Comme partout en Israël, ils passent une caméra de surveillance et quelques temps après, lors d'un passage d'un check-point, Salah Hamouri est reconnu par un des contrôleurs et est arrêté. Il est aussitôt accusé d'avoir été en repérage du lieu où habitait le rabbin pour l'assassiner. A partir de là, on ne le lâchera plus et c'est un tribunal militaire (comme pour tous les Palestiniens) qui va le prendre en charge. Après plusieurs tentatives de procès, qui n'aboutiront à rien - le dossier est vide, aucun témoignage ne peut montrer la culpabilité de Salah -, la police militaire, pour le garder en prison, change alors son acte d'accusation. Finie l'accusation de tentative d'assassinat du rabbin Ovadia Yosef. Les accusateurs lui reprochent maintenant son appartenance au parti politique FPLP (Front Populaire de Libération de la Palestine), parti déclaré terroriste par Israël, qui obtiendra, par la pression politique, que l'Union Européenne le déclare aussi terroriste. Bien sûr, le FPLP est juste un parti de résistance à la colonisation israélienne, droit de résistance reconnu par l'ONU, y compris par les armes. Mais là aussi, le dossier de Salah Hamouri est resté vide après plusieurs tentatives de procès. En 2008, Le tribunal militaire lui propose alors un marché, ce que nous raconte Lea Tsemel, son avocate qui est israélienne. Des témoins français au procès de 2008 rapporteront aussi l'histoire de ce marché qu'on appelle en anglais le « plea Bargain », soit « plaidoyer de marchandage » qui, pour Salah, est celui-ci : « Soit tu plaides cou-

pable et tu auras une peine de 7 ans de prison, soit tu refuses et tu en feras 14 ». Son avocate, qui défend beaucoup de prisonniers politiques palestiniens, le persuade simplement de dire « j'avoue ». [...] Quoi qu'il en soit : 1- Salah Hamouri n'a jamais été condamné pour une tentative d'assassinat du rabbin Juif. 2- Salah Hamouri a fait 7 ans de prison condamné par un dossier totalement vide. Il a purgé cette peine indigne d'une démocratie. [...] Après sa libération en 2011, la vie de Salah Hamouri va être pourrie par les différents gouvernements israéliens qui se sont succédé, donc essentiellement ceux de Netanyahu. [...] Il finira par obtenir son diplôme d'avocat et travaillera dans l'ONG palestinienne des droits de l'Homme spécialisée dans la défense des prisonniers politiques palestiniens Addameer. [...] Salah sera encore soumis à treize mois de détention administrative en 2017. [...] Israël, une vraie démocratie... La seule au Proche et Moyen-Orient ? Vraiment ? Depuis des années, Salah Hamouri subit un harcèlement sans limite de la part des autorités israéliennes. Son téléphone portable est espionné via le logiciel « Pegasus » créé par la société NSO israélienne. [...] Ce n'est pas fini. Arrêté au petit matin du 7 mars 2022 par les forces de sécurité et placé en détention administrative le 10 mars 2022, Salah Hamouri verra la mesure renouvelée coup sur coup les 6 juin et 4 septembre. Sa défense n'a toujours pas accès au dossier et ne l'aura certainement jamais, comme le permet ce régime de détention arbitraire, renouvelable à l'infini, et, par là, contraire au droit international. L'acharnement de la ministre de l'Intérieur israélienne, pour ne pas dire la haine, d'Ayelet Shaked fait que Salah Hamouri est déporté ce

dimanche 18 décembre 2022. Cet acte illégal contre l'avocat franco-palestinien viole le droit international et constitue un « crime de guerre ». L'acharnement d'Israël sur cet avocat franco-palestinien, est emblématique des tentatives d'asphyxier la communauté palestinienne de Jérusalem et contraste avec le peu de réactions dans les médias français et dans une grande partie de la classe politique. Ce qui s'est passé à Toulouse comme à Paris n'est qu'une provocation ignoble et une violence intolérable contre celui que je considère comme un ami depuis sa libération de 2011, quand je l'ai rencontré pour la première fois. Ce ne sera pas la première fois et très souvent les journaux ne jouent pas le rôle d'investigation qui devrait être le leur. Si Israël exige, alors on fait ! Le lendemain de la soirée toulousaine, j'étais à la même soirée à Pau et ça s'est très bien passé avec un seul bémol : la presse locale invitée a été absente, elle n'écrira qu'un article très mièvre une semaine après. Aurait-on peur d'être accusé d'antisémitisme ? C'est le cas de beaucoup de « politiques » et de rédactions de journaux. Nous, nous avons un langage clair : nous luttons de toutes nos forces contre l'antisémitisme, nous savons qu'il existe, mais qu'en grande partie c'est le sionisme qui alimente l'antisémitisme. Monsieur Macron joue un jeu dangereux lorsqu'il dit en 2019, au cours d'un repas du CRIF : « L'antisionisme est une des formes modernes de l'antisémitisme ». En 2021, il redit : « L'antisémitisme et l'antisionisme sont les ennemis de notre République ». On ne touche pas à Israël. [...]. Salah Hamouri mérite que la vérité sur sa vie soit connue et l'injustice à son égard dénoncée. » ★

Equateur

« Une seule option électorale : le bloc populaire »

Dans le numéro de mai nous nous sommes fait l'écho de l'analyse des camarades du Parti communiste marxiste-léniniste d'Equateur (PCMLE) sur le coup d'Etat institutionnel mené par le président Lasso, qui avait dissous le parlement qui s'appropriait à voter sa destitution. Ce mécanisme institutionnel appelé « mort croisée » permet au président de dissoudre le parlement, entraîne la fin de la procédure de destitution et lui donne trois mois pour convoquer de nouvelles élections présidentielles et législatives.

Pour les camarades du PCMLE, ces élections sont une opportunité pour porter plus haut et faire avancer les exigences populaires et « offrent une possibilité d'arrêter la bourgeoisie et l'opportunisme, de démasquer les différentes fractions bourgeoises qui entendent profiter des espaces de pouvoir pour imposer l'agenda néolibéral ». Huit listes sont en lice mais comme le disent les camarades « Il n'y a qu'une seule option électorale, celle du bloc populaire ».

Dans les différents articles de En Marcha n°2052 et 2053 du mois de juin, les camarades expliquent : « L'alliance "Claro que se puede"

rassemble les secteurs démocratiques et de gauche et les organisations sociales et populaires.

Elle regroupe les mouvements et partis politiques Unité populaire (liste 2), Parti socialiste (liste 17), Démocratie oui (liste 20) et Somos Agua, ainsi que plusieurs des principales organisations sociales et populaires du pays. Cette convergence d'organisations et de secteurs sociaux est une conséquence du développement de la lutte des peuples de l'Equateur. L'alliance rassemble les hommes et les femmes qui ont affronté le gouvernement de Correa, Moreno et Lasso; qui luttent côte à côte pour la défense des droits des travailleurs, des paysans, des enseignants, des étudiants et des femmes. Cette action les a conduits à avoir une identité d'action politique, qui s'est manifestée à d'autres occasions comme dans la Marche de l'eau ou dans les soulèvements de 2019 et 2022. Cette plate-forme unitaire a aujourd'hui Yaku Pérez comme porte-drapeau. Le candidat à la présidence Pérez était le chef de l'Ecuadorunari, il a affronté le corréisme, par lequel il a été persécuté et battu. Comme lui, sur les listes, il y a des dizaines de dirigeants, hommes et femmes,

qui viennent des couches populaires, qui représentent des secteurs sociaux importants et qui lèvent le drapeau de la défense des droits, de la souveraineté et de la solidarité. »

Au centre de ce programme, la création d'emplois à travers des projets de remise en état des écosystèmes dégradés, de reboisement, de routes rurales, de logements sociaux, de restauration des systèmes éducatif et de santé national notamment, ainsi que la renégociation de la dette extérieure. Une attention particulière est portée à la protection de l'environnement, mis à mal depuis des décennies par l'exploitation forcée des richesses minières et pétrolières du pays aux mains des monopoles nord-américains mais aussi chinois. La lutte notamment contre l'exploitation du pétrole à Yasuni, zone exceptionnelle pour sa biodiversité, constitue une ligne de démarcation entre les différents candidats qui, tous à l'exception du bloc populaire, défendent ce projet coûteux pour un pétrole de qualité moyenne avec des conséquences dramatiques et irréversibles sur l'environnement, polluant terres et eaux. Il reprend à son compte l'exigence de consul-

tation des habitants porté par le mouvement « Somos Yasuni, consulta ya ». Enfin, il entend promouvoir le développement économique et culturel des peuples et nationalités autochtones, du peuple Montubio et afro-équatorien.

Depuis son lancement, le 12 juin, la candidature Pérez, soutenue par le bloc populaire ne cesse de progresser. Une situation qui inquiète fortement l'ensemble des partis de droite et des corréistes qui ont lancé une virulente campagne de dénigrement de son porte-parole et qui ne peuvent accepter « qu'un leader indigène, identifié aux secteurs populaires, puisse gagner les élections ». Face à cette offensive de la réaction, les camarades mettent en garde contre la capacité de la bourgeoisie à tromper le peuple. Comme ils le soulignent, si cette candidature unique du bloc populaire constitue un événement très important, cela ne suffit pas pour gagner : « Nous devons développer une campagne intense pour gagner les masses, nous devons parcourir le pays avec notre message : nous devons arracher les votes un par un. » ★

Vers « un nouveau pacte financier mondial » ?

L'hypocrisie du Sommet de Paris !

Les 22 et 23 juin, une quarantaine de chefs d'Etat et de gouvernement se sont retrouvés à Paris. Macron y avait également convié les présidente et président du FMI et de la Banque mondiale (1), la secrétaire au Trésor américain, et « des acteurs de la société civile et du monde académique, ainsi que des entreprises et investisseurs privés ».

Les conséquences et le coût des dérèglements climatiques sont tels que les gouvernements des pays « riches » sont obligés d'agir. Ils prétendent vouloir, en même temps, œuvrer « pour la planète » en « décarbonant » l'économie et relancer la production – et les profits – par le développement d'une « industrie verte ». Mais alors que cette crise et ses conséquences sont globales, les pays « pauvres » n'ont pas les moyens de financer leur « transition écologique ». Ce sommet de Paris prétendait donc vouloir « poser les bases d'un système financier international renouvelé ».

13 chefs d'Etat ou de gouvernement, parmi lesquels Biden, Fumio Kishida (Japon), Macron, Scholz et Sunak (2) qui y affirment sans vergogne : « Nous nous employons activement à en faire plus pour les populations et pour la planète. [...] Nous travaillons sans relâche pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. » Concrètement, des « échanges de vue » on eut lieu et des idées ont été lancées pour qu'aucun pays n'ait « à choisir entre la réduction de la pauvreté, la réalisation d'une transition verte et la préservation de la planète ». Mais les décisions se limitent à un engagement à alimenter les débats lors des grandes échéances internationales de 2023 et 2024, (Sommet du G20 à New Delhi, sommet des Nations Unies sur les objectifs de développement durable, assemblées annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale à Marrakech, COP28 à Dubaï).

La réalité du pillage et la responsabilité des pays impérialistes

Une des préoccupations principales qui a traversé tous les échanges est

la question de l'endettement qui plombe le développement des pays dits du Sud. La pauvreté, le « sous-développement » et l'endettement de ces pays sont endémiques. Ils sont la conséquence de la domination et du pillage impérialistes. Alors que ces pays dominés sont riches de toutes les matières premières convoitées par les pays dominants pour la « reconversion écologique » de leurs industries, ils se les font voler ou sont contraints de les vendre à des prix dérisoires, tout en étant obligés, en retour, d'acheter biens de production et biens de consommation aux prix du « marché » (qui flambent sous le coup de la guerre en Ukraine !). Comment le FMI ou la Banque mondiale, responsables des sinistres plans d'ajustement structurel pourraient-ils contribuer à « améliorer la protection des biens publics mondiaux permettant de préserver la planète et d'en prendre soin tout en garantissant aux plus pauvres des financements à faible coût » ? Comment l'impérialisme français qui a semé la misère et la guerre dans une grande partie de l'Afrique et qui maintient sa domination financière à travers le Franc CFA (ou son pseudo substitut, l'Eco en vigueur en Afrique de l'Ouest depuis 2019), pourrait-il être crédible quand

il affirme vouloir « aider » ces pays ? Comment les investisseurs privés, auxquels en appelle le sommet de Paris, pourraient-ils être autre chose que les prédateurs qu'ils ont toujours été à l'image des Total, Orano (ex-Areva), Bouygues, Bolloré, Véolia, Orange, BNP-Paribas... ?

Le « flop » de ce Sommet est inversement proportionnel aux prétentions de Macron. Ni l'impérialisme français ni aucun impérialisme, aucune institution internationale à la main des grandes puissances, ne pourront sortir l'humanité de l'impasse où nous ont conduit 200 ans de capitalisme ! La seule issue est dans la lutte et dans la solidarité des travailleurs et des peuples pour une rupture révolutionnaire avec le système capitaliste-impérialiste. ★

1- Des dirigeants de pays « émergents », comme Lula, étaient présents, ainsi que le saoudien M. Ben Salmane dont Macron a manifestement décidé de parrainer le retour en respectabilité sur la scène internationale.

2- Les autres signataires sont U. von der Leyen et C. Michel, Lula da Silva, C. Ramaphosa (Afrique du Sud), W. Ruto (Kenya), Macky Sall (Sénégal), Mia Mottley (La Barbade), M. Ben Zayed Al Nahyane (Emirats arabes unis).

De magnifiques discours

Une tribune a été publiée le 21 juin dans le journal *Le Monde*, signée de